

Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes de l'Albanais

2009-2015

Rhône-Alpes ^{Région}

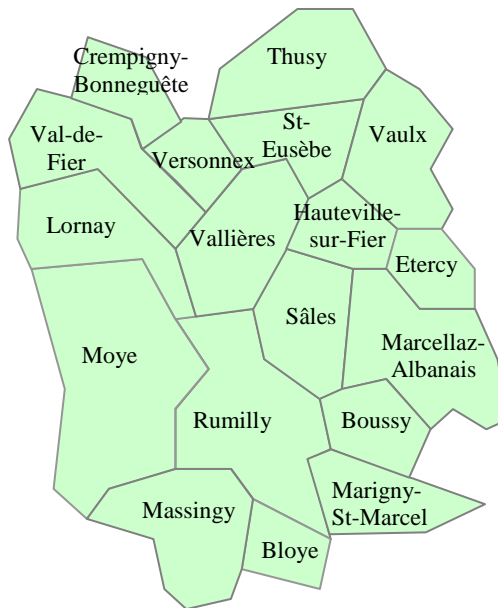
SOMMAIRE

Présentation du territoire	p° 3
Rappel des étapes et de la méthode d'élaboration du Contrat	p° 5
Le CDDRA de l'Albanais : un contrat durable	p° 8
Un programme d'actions : trois orientations	p° 16
L'évaluation	p° 18
<u>Programme d'actions</u>	p° 19
Habitat	p° 22
Déplacement	p° 31
Développement Economique	p° 44

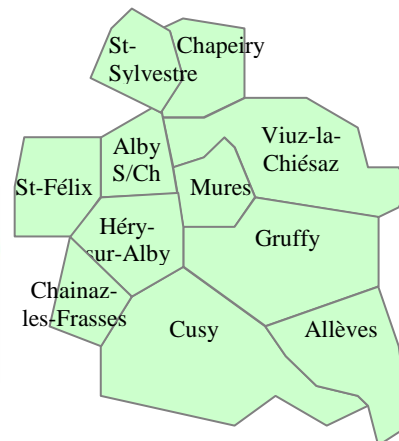
I - Présentation du territoire

Le territoire de l'Albanais regroupe 29 communes structurées en deux Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes du Canton de Rumilly : les 18 communes du canton de Rumilly associées depuis le 1^{er} janvier 2000, et représentant environ 26 260 habitants*



- la Communauté de Communes du Pays d'Alby : les 11 communes du canton d'Alby-sur-Chéran regroupées depuis 1993, et représentant environ 11 700 habitants*



* enquête recensement INSEE 2004/2005 /2006 /2007

Le S.I.G.AL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais), a été créé en décembre 2001 par les Communauté de Communes pour assurer la mise en œuvre et la gestion des actions du Contrat de Développement. Il est également chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais, approuvé le 25 avril 2005.



L'Albanais est un territoire au profil complexe puisqu'il répond à plusieurs logiques :

- un secteur rural prédominant ;
- une agriculture dynamique importante pour son rôle économique, social, spatial...
- un pôle économique important
- une volonté de développer l'agro-tourisme
- un secteur de péri-urbanisation particulièrement dynamique, en relation avec le bassin annecien, mais aussi avec les agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry ;
- une identité commune : culturelle, historique, géographique...
- un "espace interstitiel", où la nature est prépondérante, entre deux bassins urbains importants ;
- un secteur réputé pour la qualité de son cadre de vie, concerné par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, pour 6 communes du territoire.

II- Rappel des étapes et de la méthode d'élaboration du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes

I- Les étapes

En juin 2006 s'est terminé le premier contrat de Développement de L'Albanais signé pour 5 ans avec la Région Rhône-Alpes. Ce Contrat Global de Développement a permis de réaliser 29 actions dont 14 sont pérennisées par le SIGAL comme le SCOT de l'Albanais, la plateforme d'aide à domicile, l'éveil musical, la maison du vélo, la sauvegarde des vergers ...

Dès novembre 2006, le SIGAL adressait à la Région sa candidature pour un second contrat, baptisé Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), candidature présentée en commission le 18 décembre de la même année.

Les élus du SIGAL décident pour préparer ce nouveau programme d'actions, de retenir les principes suivants :

- Mettre en œuvre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Albanais voté le 25 avril 2005
- Répondre à 3 objectifs prioritaires pour le territoire : L'habitat ; les déplacements ; le développement économique
- Avoir un Contrat resserré en thématiques et en actions, priorisant les opérations transversales et structurantes, répondant aux principes du développement durable

En février 2007, une réunion publique présente aux habitants et aux différents acteurs de l'Albanais, la démarche proposée pour l'élaboration du CDDRA. L'année 2007 est consacrée à l'installation du Conseil Local de Développement et des commissions de travail et à la préparation de la charte du territoire adressée à la Région en décembre et présentée en commission **le 21 Mars 2008**.

Suite au renouvellement des instances du SIGAL au printemps 2008, le travail des élus, des partenaires socioprofessionnels et institutionnels reprend pour élaborer et finaliser un projet de programme d'actions pour le CDDRA de l'Albanais pour 6 ans. Un nouveau Conseil Local de Développement élargi se met également en place en septembre 2008 avec pour rôle principal, la préparation de son avis sur le CDDRA.

2- Une méthodologie d'élaboration concertée

Deux commissions de travail « Habitat, cadre de vie, déplacements » et « Economie, Emploi, Formation » ont été mises en place dès 2007 pour élaborer la charte dans un 1^{er} temps puis pour construire le programme d'actions.

Elles sont composées :

- D'élus : 16 membres, désignés par les Communautés de Communes, avec possibilité de suppléants
- De socioprofessionnels et institutionnels : 16 membres, 1 élu et un technicien par structure au maximum qui ont été sollicités en fonction des thématiques traitées par la Commission.

Réunies 3 à 4 fois par an en moyenne, ces commissions ont été animées par un président et un vice-Président (rapporteur au bureau du SIGAL et au Comité Syndical).

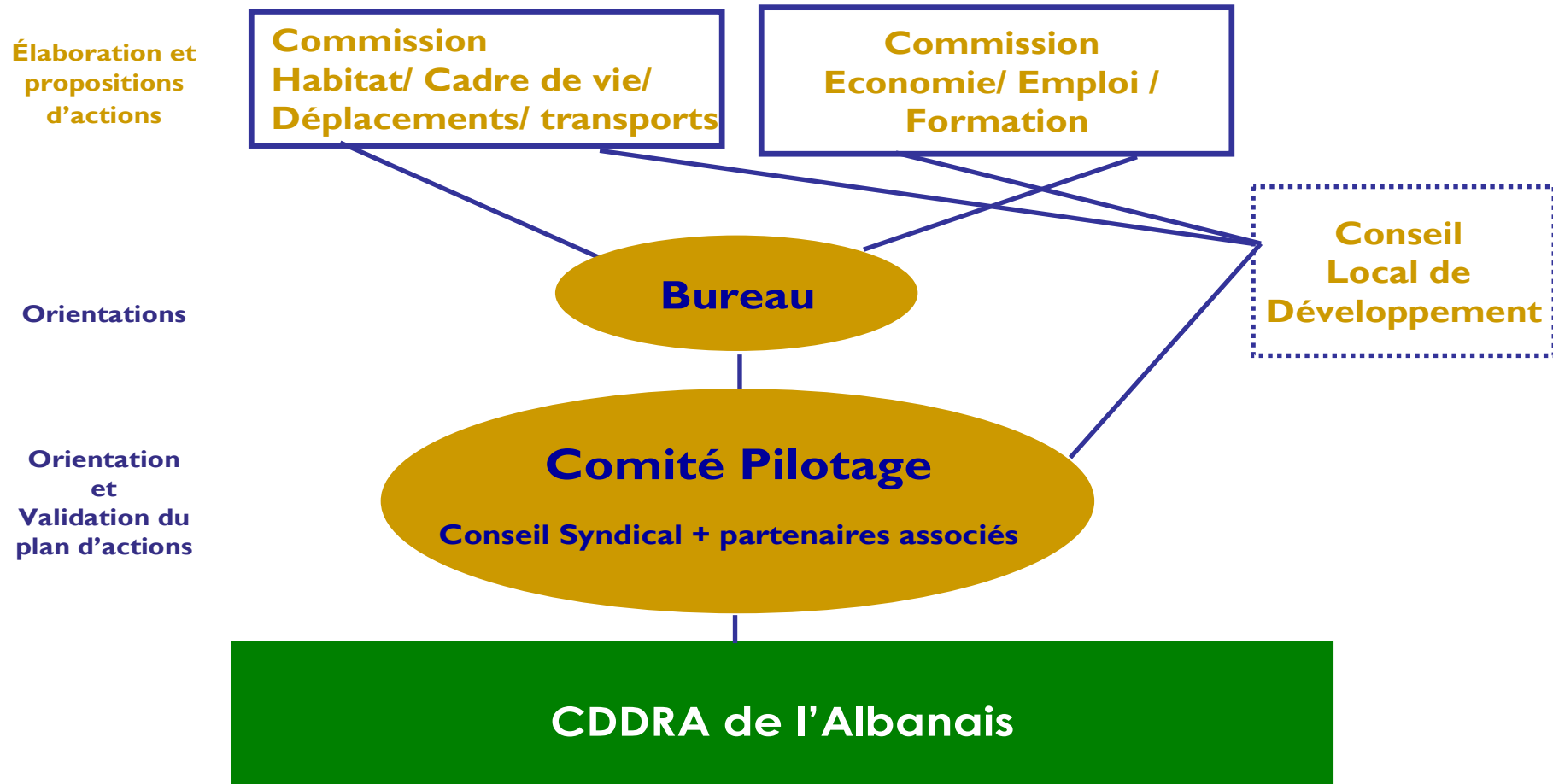
Le rôle du Conseil Local de Développement

Le Conseil Local de Développement est une émanation des commissions thématiques. Il associe, aux côtés des élus, la société civile (partenaires institutionnels et socio-professionnels, associations, reflétant la diversité géographique et socio-économique de l'Albanais), ainsi que des habitants du territoire.

Il a été renouvelé et largement ouvert en septembre 2008 avec pour mission première de travailler sur les actions du prochain CDDRA. Il s'est réuni mensuellement, souvent en présence de membres de l'exécutif du SIGAL. Ces rencontres ont été l'occasion d'échange autour des projets d'actions ; elles ont permis d'enrichir le programme d'actions par des propositions d'actions nouvelles et d'amélioration des actions. Le CLD a également élaboré un avis argumenté sur le contrat proposé (cf annexe).

Dans la phase opérationnelle du contrat, le rôle du CLD reste à définir plus précisément mais une de ces principales missions sera de travailler à la communication autour des actions et de la vie du contrat. On peut également imaginer qu'il travaille à la mise en place d'un processus d'évaluation du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes puis qu'il travaille à cette évaluation.

UNE ELABORATION CONCERTEE



III- Le CDDRA de l'Albanais : un contrat durable

I- Le Développement Durable dans le CDDRA de l'Albanais au regard des 5 axes retenus par la Région

a- Le Développement Economique

Le développement économique est un axe très important du CDDRA de l'Albanais notamment en terme de nombre d'actions et d'effort financier. Les objectifs du contrat sur cet axe sont de :

- De créer de nouveaux emplois sur le territoire en valorisant l'image économique du territoire et en soutenant la création et le développement des TPE
- De sécuriser les parcours d'emploi des habitants en rapprochant les entreprises et les acteurs territoriaux de l'insertion par l'économie, en développant le contact salariés/entreprises, en favorisant les actions communes des entreprises permettant de répondre collectivement et durablement aux besoins de recrutement à court moyen et long terme

Les actions contribuent également à qualifier les personnels, travaillent à l'insertion des plus précaires tout en limitant l'extension des zones d'activités dans un périmètre défini par le SCoT.

b- L'environnement

Un effort conséquent est également fait en matière d'environnement, c'est une préoccupation pour chaque action notamment en terme de respect du cadre de vie et du paysage...Des actions spécifiques de préservation de l'environnement sont également mises en place :

- Développement des services durables aux entreprises : accompagnement des entreprises vers une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles, plan de déplacement inter-entreprises
- Rationalisation des outils de collecte du lait pour limiter les déplacements de camions et ainsi réduire l'émission de gaz à effet de serre
- Favoriser la diversification agricole notamment vers les filières bio
- Gestion des prairies sèches : milieu riche au niveau faunistique et floristique et menacé par un risque de fermeture et d'enfrichement
- Amélioration de la gestion des forêts pour conserver les vieilles plantations, faciliter son exploitation et l'ouvrir mieux au public,
- Accompagnement des collectivités sur des projets de chauffage à énergie renouvelable et notamment les chaudières bois avec un approvisionnement local

De nombreuses actions autour du déplacement sont également envisagées pour limiter le trafic routier et l'émission de gaz à effet de serre, et proposer une alternative à la voiture individuelle par exemple en :

- Renforçant la diffusion de l'information des transports en commun existants
- Etudiant les moyens de mettre en place un service de transport à la demande
- Développant les modes de transport doux par des vélos route ou des liaisons piétonnes
- Créant des parking relais et des vélo station

c- En matière de solidarité sociale, plusieurs axes ont été retenus :

- des actions en faveur de l'égalité d'accès avec :
 - * Une politique de l'habitat volontariste qui encourage, à travers un PLH, la construction de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale et permettre à chacun de se loger. Il s'agit aujourd'hui de faire vivre et appliquer ce PLH
 - * Pour chaque équipement ou aménagement, la mise aux normes pour un accès aux personnes à mobilité réduite
 - * Une volonté de développer les transports collectifs
- des actions en faveur de l'emploi des plus précaires
 - * Accompagnement des entreprises pour la gestion et la prévision en ressource humaine, pour des actions communes de qualification du personnel, pour l'embauche de personnes issues de parcours d'insertion
 - * Accompagnement des personnes vers l'emploi en renforçant les dispositifs d'insertion (CLI), en identifiant de nouveaux marchés pour l'insertion...
 - * Accompagnement des salariés ; formation, sécurisation du parcours professionnel

d- Gouvernance

Le projet de CDDRA se construit depuis deux ans pour répondre aux orientations du SCoT. Le choix a été de resserrer le champs d'action pour répondre aux 3 enjeux prioritaires du territoire : l'habitat, les transport/déplacements et le développement économique/emploi/formation

Des commissions thématiques qui réunissent des élus, des socioprofessionnels et institutionnels et des habitants ont été mises en place pour élaborer et suivre le CDDRA.

Elles se réunissent 3 à 4 fois par an en moyenne, elles sont animées par un président qui sera aussi rapporteur au bureau du SIGAL et au Comité Syndical.

Par ailleurs, le CLD a pris un rôle important dans l'élaboration du plan d'actions de ce nouveau contrat puisqu'il est associé à toutes les phases, a fait des propositions d'actions. Le Conseil Local de Développement a été renouvelé en septembre 2008. Ce renouvellement a aussi été l'occasion de l'ouvrir largement au territoire et plus d'une cinquantaine d'habitants en font partie. Depuis, il s'est réuni mensuellement et a travaillé à l'élaboration du programme d'actions du CDDRA en formulant des remarques sur les actions proposées et en construisant de nouvelles actions. Il a également fourni un travail important pour rédiger un avis sur le CDDRA et notamment en matière de développement durable.

e- Validité

La maîtrise d'ouvrage de la plupart des actions proposées dans ce contrat sera assurée par des collectivités ce qui permet, après expérimentation une pérennisation plus facile. Les autres actions s'appuient sur des acteurs ayant fait preuve de leur efficacité et de compétence sur le territoire.

Les financements de la région permettront d'expérimenter un certain nombre d'actions pour que les collectivités puissent en mesurer l'efficacité avant de pérenniser ou non celle-ci. Ainsi plusieurs actions innovantes sont programmées notamment en terme d'outils haute technologie d'information à destination des acteurs économiques.

Pour chaque action, des co-financements de droit commun seront recherchés afin de faciliter la pérennisation. Par exemple, Sur un certain nombre d'actions économique, la Région apportera la contre partie nécessaire à des financements européens.

f- Notre grille de lecture Développement Durable des actions du CDDRA

Chaque action a été lue par le prisme des cinq critères retenus par la Région en prenant en compte les objectifs à atteindre par l'action et en essayant d'être le plus neutre possible dans cette appréciation. Une première lecture a été faite entre plusieurs techniciens du SIGAL. Une seconde lecture collective avec des membres du CLD a permis de confronter les points de vue et d'enrichir cette appréciation.

2- Un plan Climat Energie Territorial

La collectivité s'engagera également rapidement dans une démarche d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial.

Une concertation avec les territoires voisins sera lancée dans un souci de cohérence entre les différents plans territoriaux et pour éventuellement travailler à une échelle plus large que le territoire de l'Albanais. La Communauté d'Agglomération d'Annecy, le Conseil Général, Savoie Métropole et le Parc Naturel Régional des Bauges seront privilégiés dans cette approche.

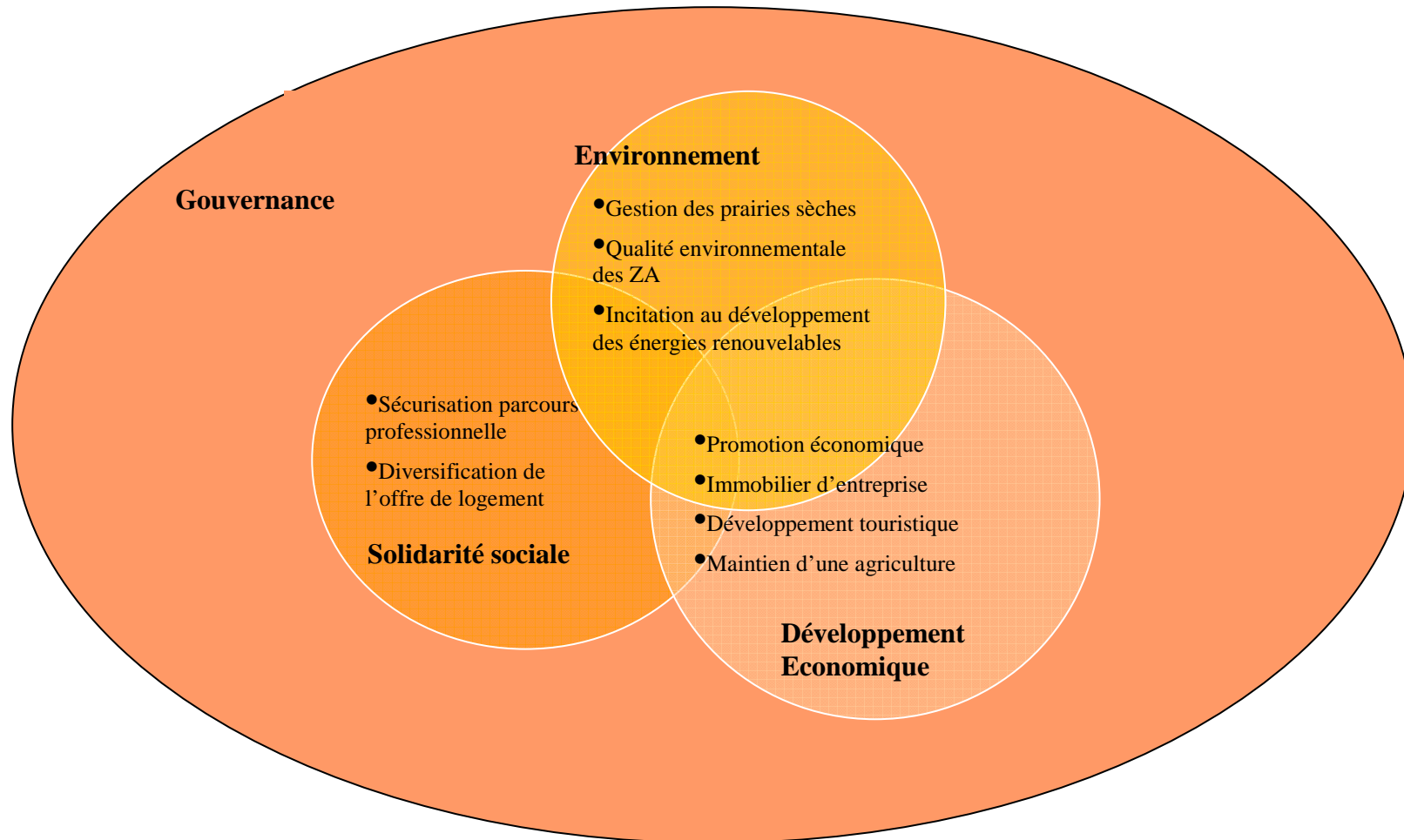
La définition de l'échelle d'intervention la plus adaptée est un préalable indispensable à la mise en place de cette action. Il nous semble en effet nécessaire que les différents « plans climat » soient compatibles et cohérents à une échelle large.

La phase de diagnostic pourra recenser les actions existantes contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie. En effet, le Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes comporte des actions qui contribueront à la diminution des émissions des gaz à effet de serre comme les actions en faveur des transports collectifs ou celles liées à la sensibilisation aux comportements éco responsables dans l'habitat.

Pour cette phase, les crédits d'étude stratégiques de la Région seront mobilisés ainsi que les outils de l'ADEME et de la MIES (Mission Interministérielle de l'Effet de Serre)

Les collectivités seront particulièrement mobilisées dans la phase de mise en œuvre des actions notamment à travers le Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes.

Des actions partenariales
Une volonté d'inscription et d'effets dans la durée



3- Une vision à long terme répondant aux objectifs du SCoT

Dès l'acte de candidature en décembre 2006, les élus du SIGAL, Syndicat Mixte Intercommunal en charge de la mise en œuvre du CDDRA de l'Albanais, ont affiché le Développement Durable comme un axe principal de ce nouveau contrat.

En effet, le contrat va intervenir dans les champs économique, social et environnemental en respectant un équilibre entre ces différents domaines.

Ce contrat est également marqué par son aspect prospectif et sa volonté d'inscription dans le long terme. En effet, l'ambition de ce programme est d'avoir des actions sur le court terme qui auront aussi des effets à plus longue échéance en faisant évoluer les pratiques individuelles et collectives, comme en témoignent par exemple les actions liées au déplacement.

D'autre part, les réflexions se sont menées dans une volonté d'ouverture et de collaboration avec les territoires voisins avec la définition d'action passerelle avec le bassin annécien ou des études communes avec la Communauté de Communes du canton d'Albens.

C'est toujours dans cet esprit que le choix a été fait d'utiliser le CDDRA comme levier d'actions pour répondre aux enjeux du SCoT de l'Albanais approuvé en avril 2005.

En élaborant son Schéma de Cohérence Territoriale, le territoire de l'Albanais s'est engagé dans un projet de territoire dont les orientations doivent être mises en œuvre. C'est donc pour répondre aux 3 enjeux prioritaires du territoire en matière d'habitat, de transport et de développement économique, identifiés dans le cadre du SCOT, et dans la cadre des travaux engagés avec les territoires voisins des Usses et Bornes et du Bassin Annécien, que le Comité Syndical du SIGAL a validé par délibération du 19 juin 2006 l'élaboration d'un nouveau Contrat de Développement sur l'Albanais (Canton de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran).

Rappel des orientations générales du SCOT de l'Albanais

Avant de décliner les trois orientations thématiques qui seront abordées dans le Contrat de Développement Rhône-Alpes, il apparaît nécessaire de rappeler les orientations générales définies dans le SCoT, autour desquelles le SIGAL a pris le parti d'aménager sur les 20 années à venir « un territoire d'équilibre et de qualité de vie ». Chacune d'elles intègre la ferme volonté de préserver et de valoriser le cadre naturel de grande qualité de l'Albanais haut-savoyard, en maintenant et en favorisant la biodiversité, en favorisant une gestion pertinente des ressources et des risques naturels, en valorisant les richesses du territoire.

Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages

Pour cela, le SCOT prévoit que, dans chaque commune, 65 % de la croissance en logements sera organisée sur un seul, éventuellement deux pôles, et que la croissance des autres hameaux sera limitée, globalement à 35 % de la croissance de la commune, et individuellement ne pourra pas excéder un hectare.

Cette armature villes/bourgs/villages est une nécessité vitale pour le territoire car elle permettra de concilier le développement urbain avec un certain nombre de facteurs limitants pour celui-ci.

En premier lieu, les déplacements sont en croissance forte en raison de l'étalement de l'habitat, de la motorisation des ménages et de la distance entre le domicile et l'emploi. Cette croissance entraîne une saturation du réseau routier, notamment départemental, et des risques croissants en matière d'accidents ou de nuisances environnementales.

En second lieu, la ressource en eau limite les capacités de développement, rendant nécessaire la mise en œuvre d'une politique globale de gestion et de distribution de la ressource en eau visant à protéger les captages, améliorer la gestion de la ressource et en trouver de nouvelles.

Enfin, à défaut d'anticipation des besoins, l'assainissement peut devenir un facteur limitant de la croissance des communes. Depuis 2003, les deux cantons de l'Albanais sont dotés de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées.

Maîtriser le développement résidentiel

- Proposer des parcours résidentiels variés et complets, permettant aux différents besoins en logements de trouver une réponse sur le territoire ;
- Diversifier le parc de logements, aujourd'hui composé en majorité de logements individuels et de logements en propriété.
- Limiter la consommation d'espaces par la promotion d'un habitat plus dense ;
- Organiser son développement urbain en utilisant des outils juridiques et réglementaires qui permettront de peser sur le coût du foncier et de réaliser des opérations groupées. : ZAC, projet de ville, interventions foncières, etc., en réhabilitant le parc ancien (OPAH, réhabilitation de corps de fermes, etc.).

Diversifier l'économie du territoire avec un développement économique plus qualitatif

Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles anneciens et aixois

Maintenir et aménager son caractère rural

Dans son projet, le SIGAL prend le parti de protéger et de valoriser les supports de sa ruralité que sont son agriculture, ses paysages et son architecture, ses ressources naturelles.

Organiser le développement touristique

Organiser la croissance des déplacements

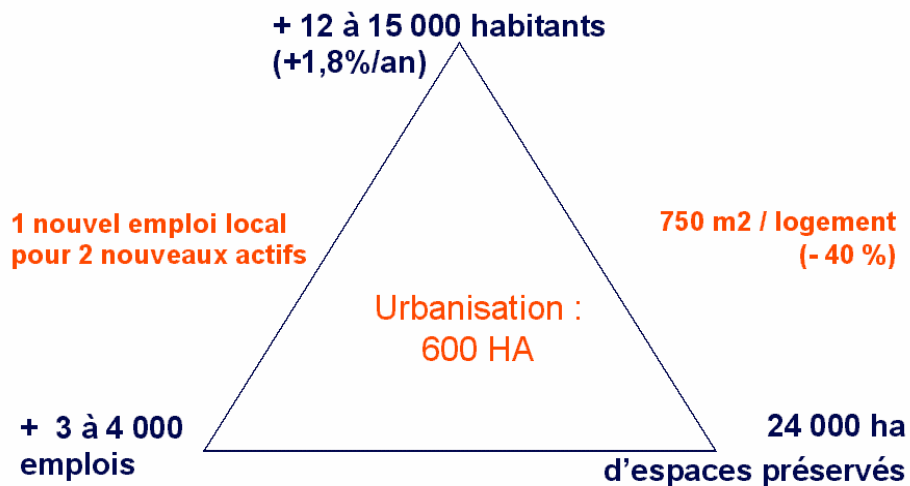
Conforter l'identité du territoire

Entouré de territoires bénéficiant d'une forte identité (Annecy, Aix-les-Bains, les Bauges...), l'Albanais doit également développer sa propre image en mettant en avant ses atouts et complémentarités avec ses « voisins ».

En conclusion : chiffres cibles

L'ensemble des ces orientations vise à maîtriser le développement de l'Albanais au cours des 20 prochaines années. Il peut être condensé en 3 chiffres cibles :

- Accueillir 12 à 15 000 habitants supplémentaires
- En ne consommant pas plus de 600 ha
- Et créant les possibilités d'accueillir 3 à 4 000 emplois supplémentaires



IV- Un programme d'actions : trois orientations

Afin de mettre en œuvre ces orientations, le Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes s'est donné les objectifs suivants

Ce programme d'actions comptent 27 actions (dont cinq sur le volet agricole qui émarginent en partie sur une enveloppe complémentaire) pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 6 662 465 € sur 6 ans. L'enveloppe de subventions (hors bonification développement durable) de la Région allouée au CDDRA de l'Albanais est de 55 €/habitants soit 1.960.000 € ce qui représente un peu moins que le tiers du budget. D'autres partenariats financiers seront systématiquement recherchés mais l'effort des collectivités reste important.

On peut également noter que la part du fonctionnement et celle de l'investissement sont à peu égales.

Le programme d'actions du CDDRA de l'Albanais vise **3 orientations prioritaires** :

- **La maîtrise de la croissance de l'habitat et la diversification de l'offre de logement.** Il s'appuie pour cela sur les Programmes Locaux de l'Habitat (P.L.H.) menés par les deux Communautés de Communes membres du SIGAL. Les PLH s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat définie dans le SCOT. Dans ses actions, le CDDRA se fixe comme objectifs :
 - * La garantie de l'équilibre social et de la diversité de l'habitat
 - * La création des instances et des outils de pilotage de la politique locale de l'habitat
- **Des déplacements rationalisés et organisés.** Les actions seront menées en collaboration étroite avec les Autorités Organisatrice de Transports (Région, Département). Sur cette thématique l'enjeu est fort et très fortement lié aux autres domaines. Il s'agit d'agir sur un domaine où la voiture individuelle est perçue, parfois à juste titre, comme la seule alternative possible. Par ailleurs, les compétences en ce domaine sont assez partagées. Le CDDRA a pour objectifs :
 - * De favoriser la mise en place d'une organisation de transports collectifs adaptés
 - * De développer les modes de déplacements doux
- **Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie.**

C'est l'axe le plus important en terme de nombre d'actions et de montant investi puisqu'il représente près de 90% du contrat. En effet, l'emploi et le développement économique sont des enjeux primordiaux pour le territoire comme le confirment les premiers indicateurs de suivi du ScoT : le

nombre d'emplois créés est inférieur aux prévisions et on peut craindre que cette tendance sera amplifiée par la crise actuelle.

Tous les secteurs économiques sont concernés : l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, les commerces, les services, le tourisme.

En terme de tourisme, le diagnostic mené lors de l'élaboration du ScoT fait apparaître un déficit d'attractivité touristique de l'Albanais du à la concurrence des territoires voisins mais aussi à un manque de valorisation. Il apparaît également que le territoire manque d'hébergement. Les efforts vont donc porter sur le développement de produits attractifs et l'hébergement.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Développer l'attractivité et l'identité économique du territoire
- Accompagner les mutations économiques du territoire et soutenir l'emploi localement
- Consolider le tissu économique local
- Renforcer les pôles touristiques structurants
- Organiser et structurer l'offre touristique locale
- Renforcer le potentiel économique de l'agriculture
- Améliorer la multifonctionnalité de l'espace
- Améliorer la prise en compte du volet énergie dans les activités et l'espace rural

Plusieurs « actions passerelles » seront menées en partenariat avec les collectivités et territoires voisins en particulier le bassin annecien et le canton d'Albens.

V- L'évaluation

L'évaluation du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes se fera à plusieurs niveaux :

Une évaluation globale du Contrat

- évaluation quantitative par rapport au nombre d'actions engagées, à la consommation des crédits, nombre d'actions pérennisées..
- évaluation qualitative par rapport aux trois enjeux de ce contrat ; quelques critères précis seront définis. Pour cette partie, les données de l'observatoire du ScoT seront utilisées.
- Evaluation de la dimension Développement Durable du contrat. Des indicateurs et critères devront être précisés. Les données du Plan Climat Territorial pourront être utilisées pour mesurer certains indicateurs.

Une évaluation action par action

- chaque action présentée au Comité de Pilotage devra faire apparaître des critères d'évaluation clairs ainsi que des indicateurs précis.
- L'aspect Développement Durable sera apprécié en fonction des objectifs fixés par la fiche action.

Programme d'Actions

□ Intitulé de l'action :

Animation et suivi du CDDRA

□ Objectifs de l'action :

- assurer l'animation et le suivi du programme
- accompagnement de la mise en place des actions

□ Descriptif de l'action :

Animation : Un poste de chargé de mission à 75% + directeur du SIGAL (30%)

Secrétariat & comptabilité (75%)

Frais de fonctionnement liés à l'animation du contrat

Missions de l'animation territoriale

- Contribuer à la mise en œuvre, la communication et l'évaluation du CDDRA
- Animer et coordonner l'équipe technique liée au contrat
- Animer un partenariat local diversifié
- Appui technique au chef de projet et au Comité de Pilotage
- Assurer un rôle d'interface avec les services de la région
- Participer au réseau des animateurs mis en place par la Région
- Rédiger les différents documents d'étape du contrat
- Assurer le suivi administratif, technique et financier de la mise en œuvre du contrat

Pour mémoire 1/3 ETP sera consacré à l'animation du volet agricole, forestier et développement rural (voir aussi fiche n°29)

□ Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

□ Maître d'œuvre envisagé :

SIGAL (convention avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly)

□ Partenaires de l'action :

Les CCDRA voisins

Les services de la Région

□ Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
749 778 €	562 500€	40%	225 000€
Total subvention régionale			225 000€

Pour mémoire Animation PSADER 100 000€ (voir fiche n°29)

□ Subvention Région :

225 000€ soit 37500€ par an

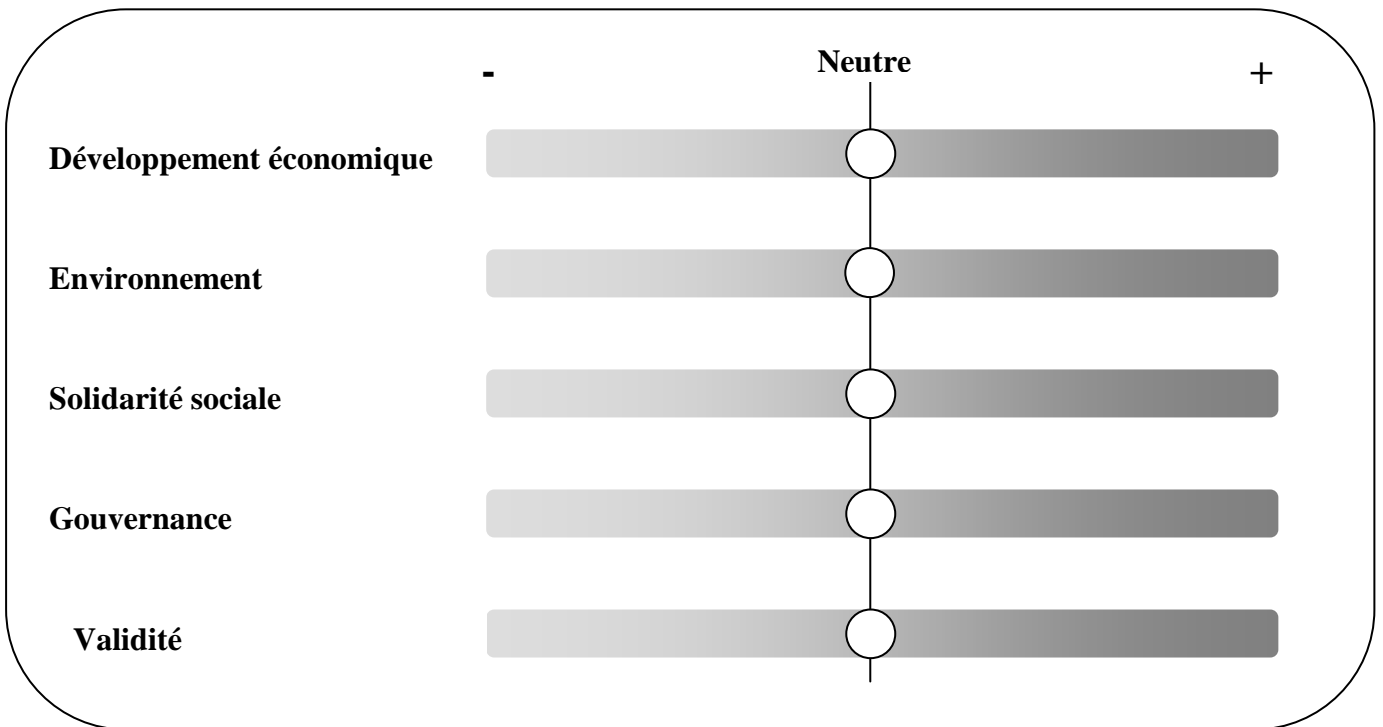
Participation région	2009 (à partir du 01/10)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	9375€	37500€	37500€	37500€	37500€	37500€	28125€

Autres partenaires financiers :
SIGAL

Echéancier de réalisation:
Durée du contrat

Critères d'évaluation :
Temps de travail consacré au CDDRA, qualité de la mise en œuvre et du suivi du Contrat, nombre, animation et préparation des réunions, partenariats développés

Appréciation Développement Durable :
Gouvernance (technique) du CDDRA et de ses actions



HABITAT

Enjeu : maîtrise de la croissance de l'habitat et diversification de l'offre

Objectif : garantir l'équilibre social et la diversité de l'habitat

Intitulé de l'action :

Proposer une assistance technique aux communes dans le cadre du PLH

Objectifs de l'action :

Proposer une aide technique aux communes qui en ont besoin

Descriptif de l'action :

Contexte

Certaines communes du territoire, et notamment les plus petites, n'ont pas les moyens financiers et humains de se doter en interne d'une compétence technique ou d'un savoir-faire en urbanisme

Actions envisageables :

- Proposer une aide technique aux élus en matière d'urbanisme et d'habitat : réglementation, procédures, aides disponibles, etc.
- Une mise en commun des bonnes pratiques à l'échelle du SIGAL
- Aider à la recherche de prestataires
- Accompagner les communes depuis la phase d'étude jusqu'aux phases plus opérationnelles (négociation avec l'opérateur, montage du projet).

Le cahier des charges plus précis de cette action sera travaillé avec les services de la Région notamment sur la partie mise en commun

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

Maître d'œuvre envisagé :

SIGAL

Partenaires de l'action :

CAUE, EPF74, PNR des Bauges, DDEA, CG, CR, Urbanistes...

Coût prévisionnel de l'action

Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
96000€	90000€	40%	36 000 €
Total subvention régionale			36 000€

Subvention Région :

40 %

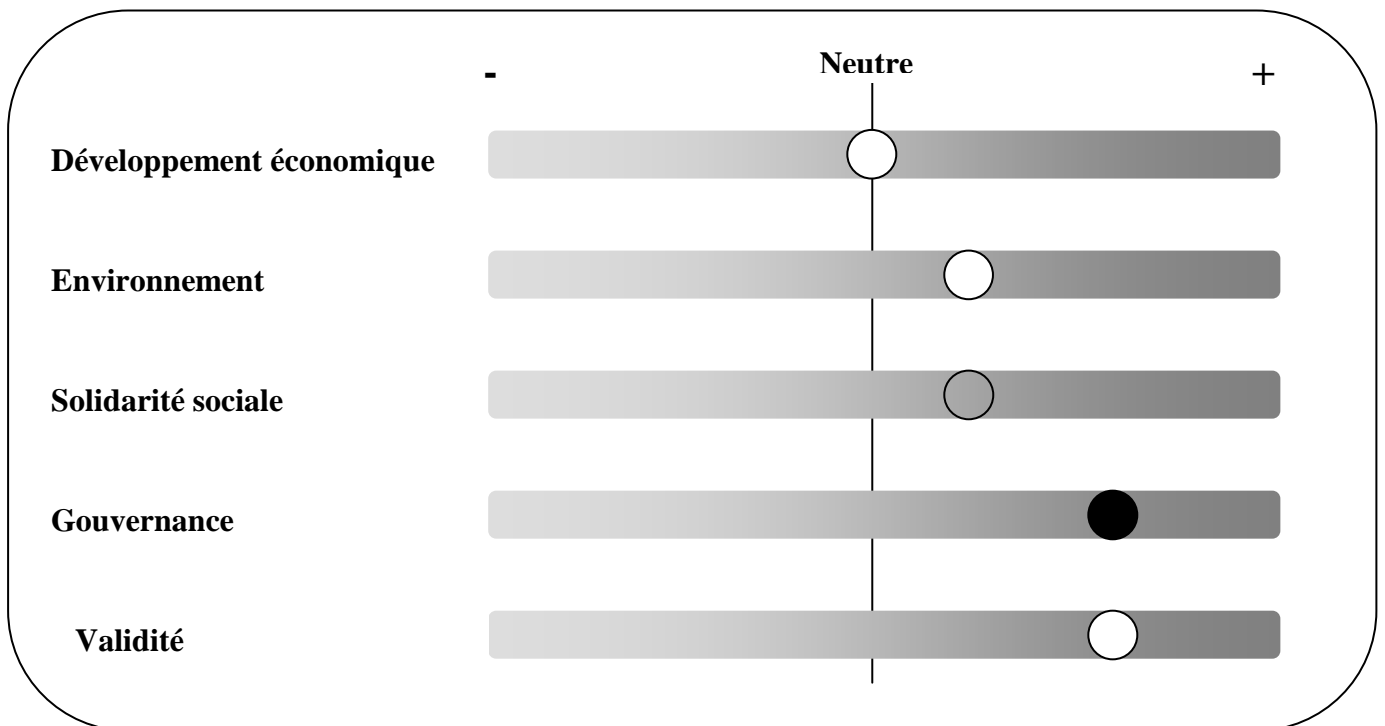
Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	0	6000€	6000€	6000€	6000€	6000€	6000€

Autres partenaires financiers :

❑ **Echéancier de réalisation:**
Action qui se déroulera de 2010 à 2015

- ❑ **Critères d'évaluation :**
- nombre de communes ayant sollicité l'aide
 - type d'accompagnement
 - formalisation de la mise en commun de bonnes pratiques

❑ **Appréciation Développement Durable :**



Enjeu : maîtrise de la croissance de l'habitat et diversification de l'offre

Objectif : garantir l'équilibre social et la diversité de l'habitat

Intitulé de l'action :

Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitats intermédiaires dans le cadre du PLH

Objectifs de l'action :

Sensibiliser les décideurs à la construction de programmes aidés

Descriptif de l'action :

Contexte

Il semble important d'apporter un appui aux communes pour les aider à promouvoir ces opérations en améliorant l'image du logement public et des logements plus économes en foncier, en énergie...

Actions envisageables :

Cette action propose une série d'actions de communications et d'animations complémentaires à celles initiées par les communes :

Articles dans les bulletins intercommunaux

Promotion ponctuelle des projets nouvellement réalisés

Réunions thématiques sur les formes urbaines...

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

Maître d'œuvre envisagé :

SIGAL

Partenaires de l'action :

Communes, Bailleurs sociaux, CAUE , CCAS, Presse locale

Coût prévisionnel de l'action:

Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
30 000€	30 000€	50%	15 000 €
Total subvention régionale			15 000 €

Subvention Région :

50 %

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	0€	2500€	2500€	2500€	2500€	2500€	2500€

Autres partenaires financiers :

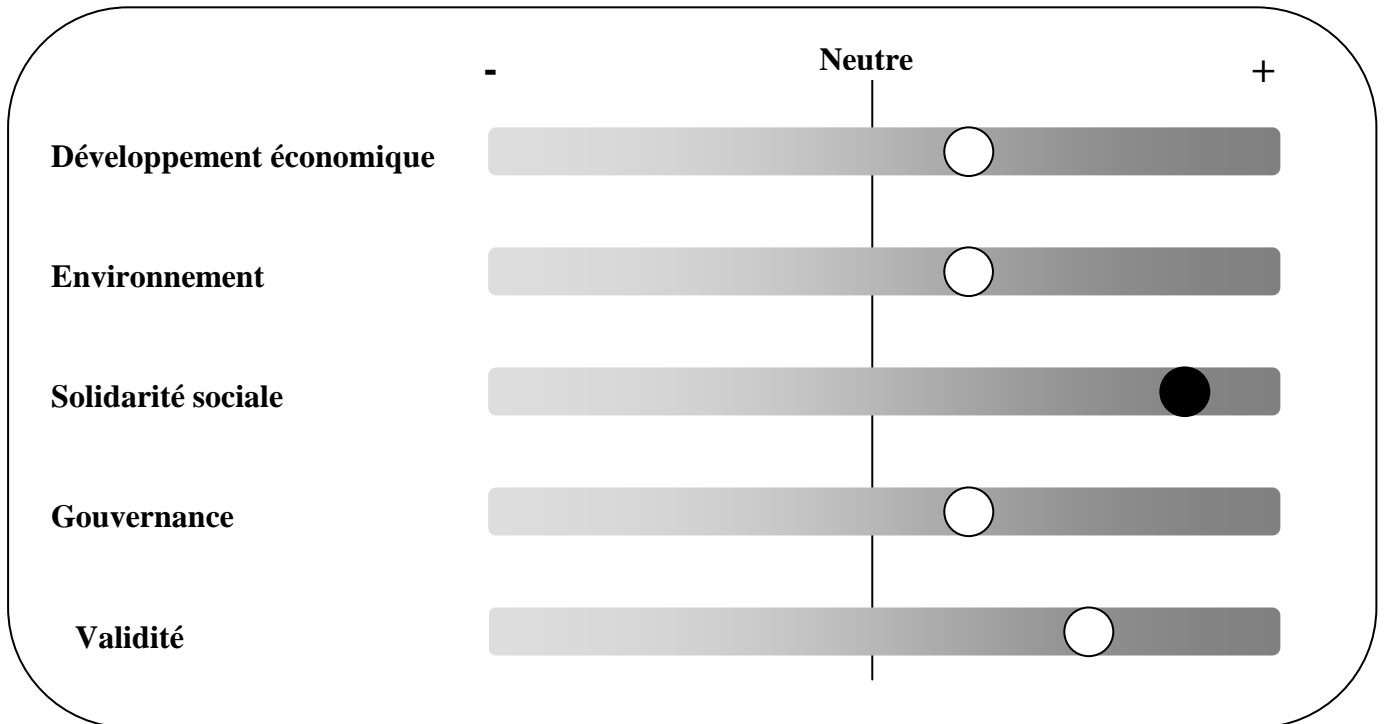
Echéancier de réalisation:

Démarrage 2009/ 2010 et jusqu'à la fin du contrat

❑ **Critères d'évaluation :**

- nombre de programmes aidés construits ou en projet
- communication : nombre d'articles, de réunions

❑ **Appréciation Développement Durable :**



Action qui par son ambition de diversifier l'offre de logement pour permettre à tous de pouvoir se loger, aura un impact fort en terme de solidarité sociale.

Par ailleurs un accent est mis sur l'information vers des formes de logements économes en énergie et en foncier

Cette sensibilisation devra se faire sur le long terme car elle influe sur les comportements et les mentalités de chacun

Enjeu : maîtrise de la croissance de l'habitat et diversification de l'offre

Objectif : création des instances et outils de pilotage de la politique locale de l'habitat

Intitulé de l'action :

Animation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Objectifs de l'action :

Faire vivre le PLH

Descriptif de l'action :

Contexte

Le PLH nécessite un dispositif de suivi et d'évaluation des actions : des moyens humains

Actions envisageables :

Poste de chargée de mission habitat
(Suivi et mise en application du PLH)

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

Maître d'œuvre envisagé :

SIGAL

Partenaires de l'action :

Région Rhône Alpes

Coût prévisionnel de l'action

Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
240 000€	240 000€	40%	96000 €
Total subvention régionale			96 000€

Subvention Région :

40%

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	8000€	16000€	16000€	16000€	16000€	16000€	8000€

Autres partenaires financiers :

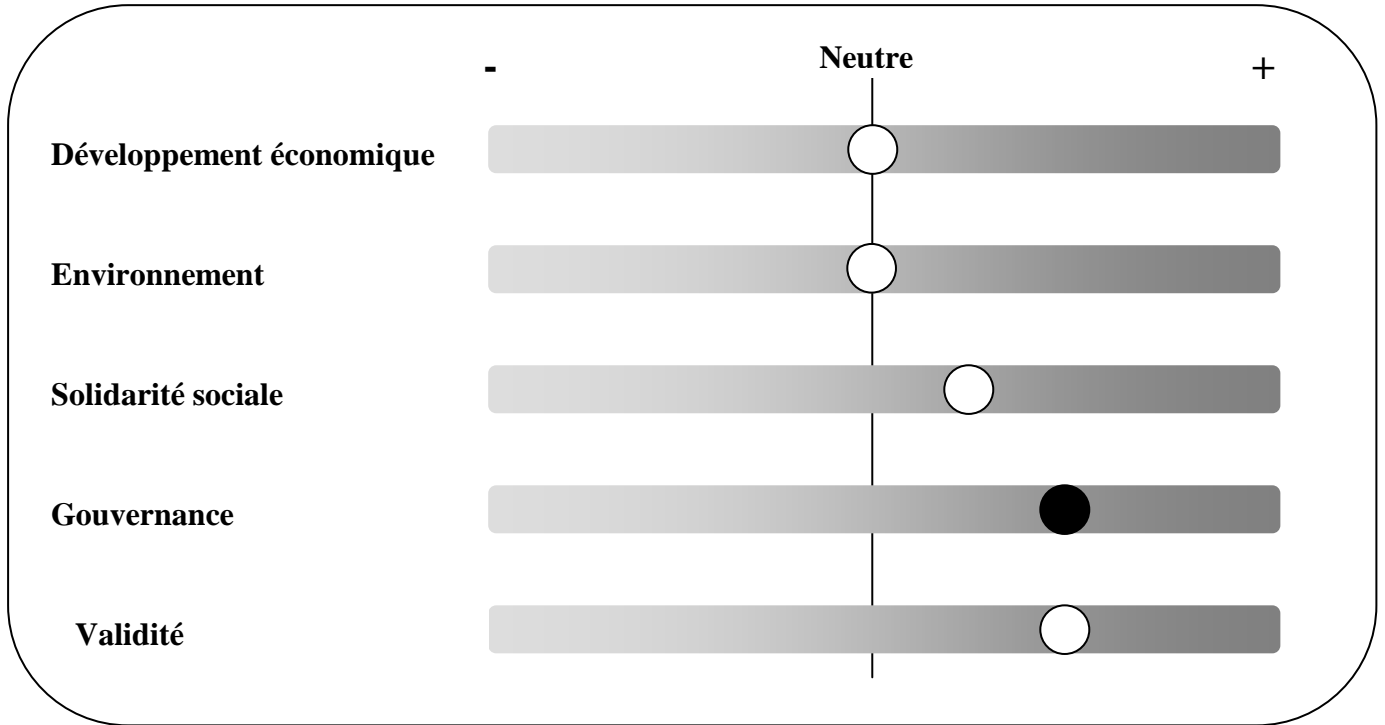
Echéancier de réalisation:

2009-2015

Critères d'évaluation :

- fonctionnement de la gouvernance du PLH
- bilan du PLH

□ **Appréciation Développement Durable :**



Enjeu : maîtrise de la croissance de l'habitat et diversification de l'offre

Objectif : création des instances et outils de pilotage de la politique locale de l'habitat

Intitulé de l'action :

Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins dans le cadre du PLH

Objectifs de l'action :

Poursuivre la dynamique inter territoire engagée lors du diagnostic PLH ; échanger les bonnes pratiques

Descriptif de l'action :

Contexte

L'échelle de fonctionnement du bassin d'habitat dépasse largement les limites de chacune des deux communautés de communes.

La diversité territoriale de l'habitat et la limitation de l'étalement urbain : approche et d'un suivi à l'échelle de l'ensemble du grand bassin d'habitat annecien.

Actions envisageables :

Cette action propose une conférence annuelle habitat inter-CDRA

Création d'un tableau de bord

Echanges sur les démarches et principes

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

Maître d'œuvre envisagé :

SIGAL

Partenaires de l'action :

Région Rhône Alpes : CDRA de l'Albanais, des Usses et Bornes, du Bassin Annecien, Conseil Général de Haute Savoie

Coût prévisionnel de l'action

Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
6 000 €	6 000€	50%	3000€
Total subvention régionale			3 000€

Subvention Région

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	0€	500€	500€	500€	500€	500€	500€

Autres partenaires financiers :

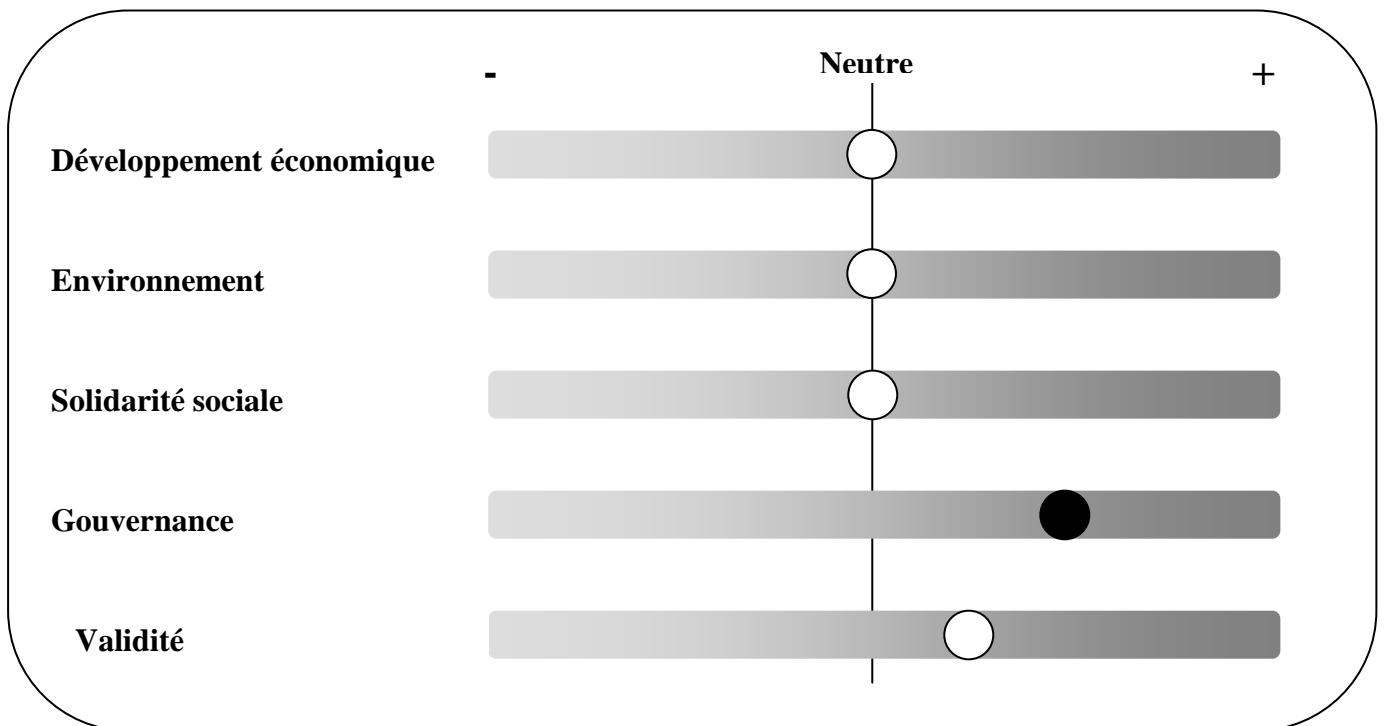
Echéancier de réalisation:

2009-2015

❑ **Critères d'évaluation :**

- nombre de conférences réalisées
- mise en place d'un tableau de bord

❑ **Appréciation Développement Durable :**



Action transversale avec les territoires voisins du bassin annecien et de Usse et Bornes, c'est le prolongement de tout le travail effectué lors de la phase de diagnostic du PLH qui s'est fait à cette même échelle

DEPLACEMENTS

Enjeu : Des déplacements rationalisés et organisés

Objectif : Mettre en place d'une organisation de transport collectif et alternative adaptée à l'armature urbaine

Intitulé de l'action :

Le renforcement et l'élargissement de l'offre de transport en commun existante

Objectifs de l'action :

- Limiter le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre
- Proposer une alternative à la voiture individuelle
- Optimiser les réseaux de transports collectifs existants

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'encourager l'utilisation du TER sur la ligne Chambéry/Aix-les-Bains/Rumilly/Annecy (actuellement, 1500 voyageurs fréquentent quotidiennement la gare de Rumilly), et de s'appuyer sur les lignes régulières du Conseil général. Ces dernières ont légèrement augmenté sur le territoire dans le cadre du nouveau schéma départemental mis en place à la rentrée 2007, mais restent encore insuffisantes pour offrir une véritable alternative à l'automobile.

L'objectif est également de coordonner et d'élargir l'offre de transport urbain et interurbain sur le territoire en étudiant les possibilités de partenariat avec :

- Une extension des réseaux urbains vers les espaces ruraux
- le Conseil Général pour développer de nouvelles lignes régulières interurbaines.

Les liaisons entre les différentes têtes de lignes actuelles et les points de rupture de charge pourraient être étudiées dans ce cadre.

L'action pourrait aussi permettre de travailler à une harmonisation des tarifications et des titres de transport.

Actions envisageables :

- Communication sur l'offre de TC (porte-horaire, indicateur des transports...)
- Etude juridique, technique et financière

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL / Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, ville de Rumilly

Partenaires de l'action :

Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, Ville de Rumilly, Conseil Général, C2A, Région, le Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », les entreprises ...

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

:

	Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Communication	60 000€	60 000€	40%	24 000€
Etude	60 000€	60 000€	40%	24 000€
Mise en place de nouveaux services de TC	3 €/km (hors CDDRA)	0		
Total subvention régionale				46 000€

Subvention Région :

Etude – communication

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	0€	22 400€	22 400€	2400€	2400€	2400€	2400€

Autres partenaires financiers :

Conseil Général, Etat, ADEME,...

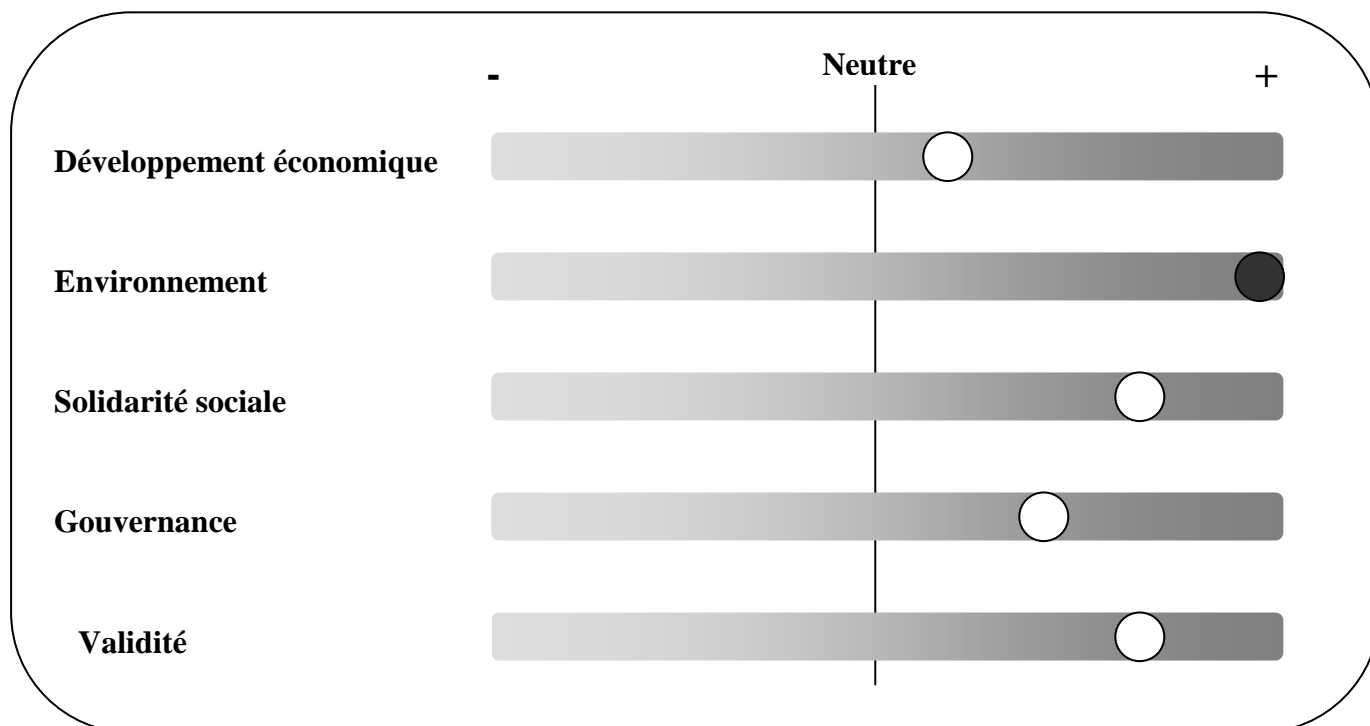
Echéancier de réalisation:

1^{ère} étude en 2010 jusqu'en 2011- 50000 en 2010 et 50 000€ en 2011

Communication 2010 à 2015 : 6000€ par an

Critères d'évaluation :

Appréciation Développement Durable :



Développement économique :

Par cette action, le nombre d'emplois directs créés est très restreint (chauffeurs...). Par contre le nombre d'emplois indirects pourrait être non négligeable. Renforcer l'offre de transport en commun existante faciliterait l'accès à l'emploi pour les personnes qui jusqu' à présent étaient confrontées à des problèmes de mobilité. Il faut savoir que 40% des communes du territoire ne sont pas desservies en transports collectifs.

Environnement :

Cette action en offrant une offre en transport en commun compétitive doit permettre de rationaliser l'accès à la voiture.

Solidarité sociale :

La mobilité ne doit plus être un frein dans l'accès à l'emploi, la culture ou encore les loisirs. Renforcer l'offre en transport en commun favorisera les échanges au sein du territoire et permettra de lutter contre les phénomènes de « ghettoïsation ».

Un travail de communication sera fourni auprès des usagers afin de les sensibiliser à l'utilisation des transports en commun.

Gouvernance :

Point qui soulève des paradoxes, la question de la bonne échelle d'intervention reste posée

Validité :

Action ayant un caractère à la fois économique social et environnemental, elle doit conduire à terme à renforcer l'équilibre du territoire. Ces principes correspondent aux valeurs défendues par la région.

Enjeu : Des déplacements rationalisés et organisés
Objectif : Mettre en place d'une organisation de transport collectif et alternative adaptée à l'armature urbaine

Intitulé de l'action :

La mise en place de services de transport à la demande

Objectifs de l'action :

- Limiter le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre
- Proposer une alternative à la voiture individuelle
- Optimiser les réseaux de transports collectifs existants

Descriptif de l'action :

L'objectif du transport à la demande est de proposer pour des communes non desservies par du transport en commun un rabattement vers un pôle attractif local, ou des lignes structurantes, sous forme de services à la demande. Cette action serait complémentaire à l'aménagement de parkings relais ou de covoiturage, points de convergence pour organiser le rabattement, comme évoqué précédemment :

- à la Gare SNCF à Rumilly
- à l'échangeur autoroutier d'Alby-sur-Chéran
- à des nœuds de Lignes régulières, desservant notamment les bourgs centres

Inscrite au Schéma de Service de Transports Collectifs, elle ferait l'objet d'un partenariat avec le Conseil Général.

Le transport à la demande peut aussi permettre de relier les pôles évoqués ci-dessus aux principaux bourgs et les bourgs du territoire entre eux (débattement).

La mise en place d'une centrale de mobilité ou de réservation unique par le Conseil Général en 2009 pourrait aider à développer ce service.

Actions envisageables :

- Etude de faisabilité (technique et financière) pour la mise en œuvre du TAD
- Mise en place du service

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL/
Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby

Partenaires de l'action :

Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, Conseil Général, C2A, ...

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

Mise en place du service : 3 €/km

	Montant total (fonctionnement)	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Etude	50 000€	50 000€	25%	12 500€
Expérimentation TAD	3 €/km (hors CDDRA)	0		

Total subvention régionale	12 500€
----------------------------	---------

Subvention Région :

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	0€	12500€					

Autres partenaires financiers :

Conseil Général, Etat, ADEME...

Echéancier de réalisation:

2010 : étude

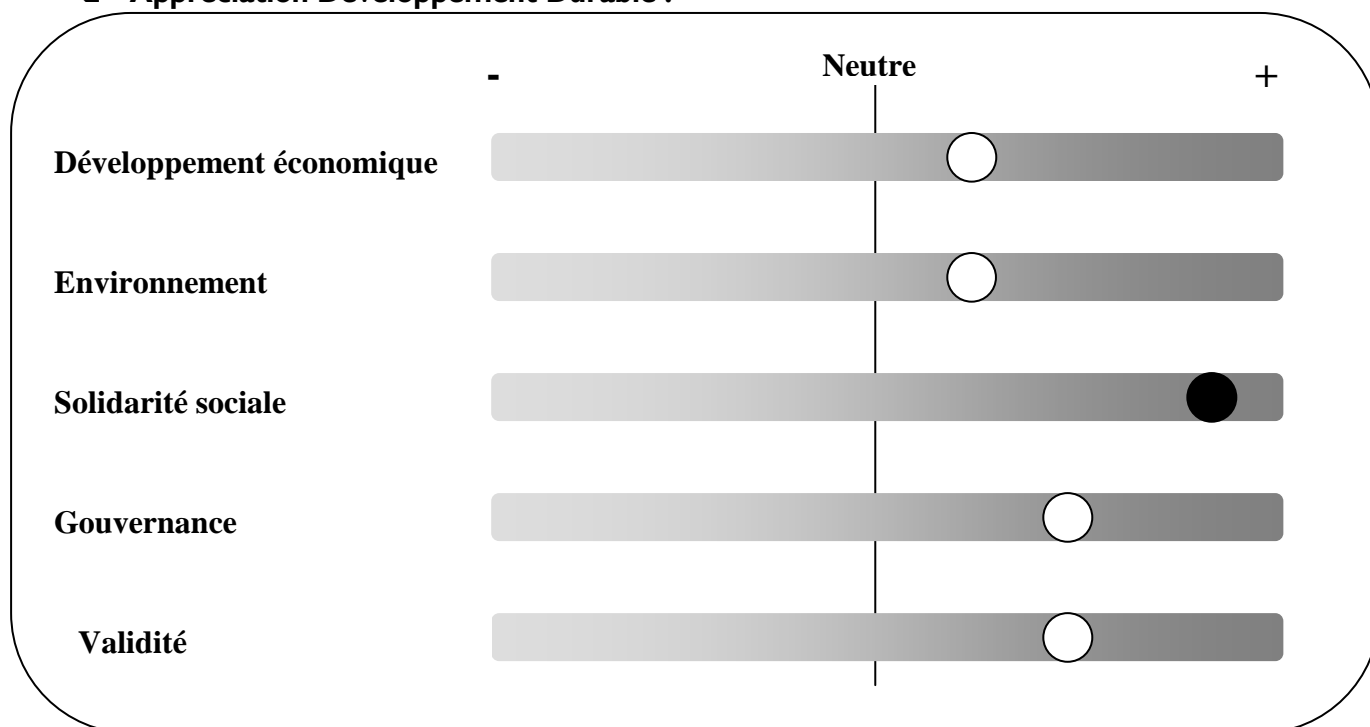
2011 ; 1ere expérimentation

Critères d'évaluation :

Fréquentation TAD

Baisse de la circulation automobile

Appréciation Développement Durable :



Développement économique :

La mise en place de la structure d'accueil devrait générer des emplois. Nous pouvons également penser que ce dispositif facilite l'accès à l'emploi pour les personnes qui jusqu' à présent étaient confrontées à des problèmes de mobilité.

Environnement :

Cette action doit minimiser l'utilisation de la voiture individuelle pour au contraire favoriser la mutualisation des moyens. S'inscrit dans une démarche d'optimisation du réseau de transports collectifs en reliant les points de rabattements identifiés.

Solidarité sociale :

Acte fort de cette action qui doit permettre à l'ensemble des Albanais de pouvoir se déplacer sur le territoire.

Gouvernance :

Le territoire est en pleine réflexion sur cette thématique des déplacements qui lui tient à cœur (recrutement d'un apprenti en Janvier 2009 afin de travailler sur cette question). Les élus souhaitent, dans une logique d'efficacité, inclure ce service de Transport à la Demande au niveau d'un 'Point d'Information Transport' (location vélo, scooter et voiture électrique) qui est en projet sur le territoire.

Validité :

Action pérenne avec pour objectif la mise en place à moyen terme De deux 'Points d'Information Transport'.

Enjeu : Des déplacements rationalisés et organisés

Objectif : Favoriser le développement des modes doux de transport (vélo, piétons...)

□ **Intitulé de l'action :**

Le développement des modes de déplacements doux (à l'intérieur des agglomérations et bourgs, entre les communes et les pôles d'échanges) par :

- Vélos routes
- Liaisons piétonnières

□ **Objectifs de l'action :**

- Limiter le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre
- Proposer une alternative à la voiture individuelle

□ **Descriptif de l'action :**

Contexte

Les vélo-routes créées sous forme de voies vertes (en site propre, elles excluent alors toute circulation motorisée, et sont consacrées à l'usage des piétons, cyclistes, joggers, rollers, personnes à mobilité réduite), sous forme de piste et bande cyclable, ou chemin rustique.

Ces itinéraires permettraient sur le territoire, de relier entre elles les zones d'urbanisation dense, les points ruptures de charge, et les zones d'emplois.

Exemple : entre Rumilly et Alby, (chef lieu, zones d'activité/échangeur), entre la gare TER et les zones d'activités, ...

Ces itinéraires devront également relier les agglomérations voisines, dans le cadre du raccordement à la Vélo-route Léman-Méditerranée (il s'agit d'un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, linéaire, continu, jalonné, sécurisé et indicatif, reliant Genève – Chambéry – Grenoble) et en lien avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans le cadre d'un itinéraire « tour du parc ».

Ces aménagements pourront avoir une double vocation de desserte pour des déplacements domicile-travail, mais également de loisirs (itinéraires du piémont des Bauges, par exemple).

On peut distinguer

- les itinéraires d'intérêt départemental, qui pourraient être sous maîtrise d'ouvrage du Département (aide de la Région hors CDDRA)
- les boucles locales, sous maîtrise d'ouvrage des Collectivités locales et finançables dans le cadre du CDDRA

Le développement de liaisons piétonnières à l'intérieur des agglomérations et entre les bourgs. Cela pourrait conduire à encourager des initiatives de type « pédibus »

Actions envisageables :

- Etude de faisabilité (technique : étude de tracé...) : schéma directeur
- Investissement : boucle locale de vélo-route
- Aménagement urbain (bornes vélo sur gare et parking)
- Accompagnement d'initiatives types pédibus

□ **Maître d'ouvrage envisagé :**

Conseil Général (itinéraires départementaux)

Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby (boucles locales)

-
- Partenaires de l'action :**
Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, Conseil Général, Région,

...

-
- Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :**

Montant total :

Etude de faisabilité (technique : étude de tracé...)/ schéma directeur : 50 000 €

Investissement : à déterminer en fonction des itinéraires

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Etude	50 000€ (fonctionnement)	50 000€	40%	20 000€
Total subvention régionale				20 000€

-
- Subvention Région :**

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Etude	0€	20000€					

-
- Autres partenaires financiers :**

Conseil Général, Etat, ADEME, Région (ligne classique)...

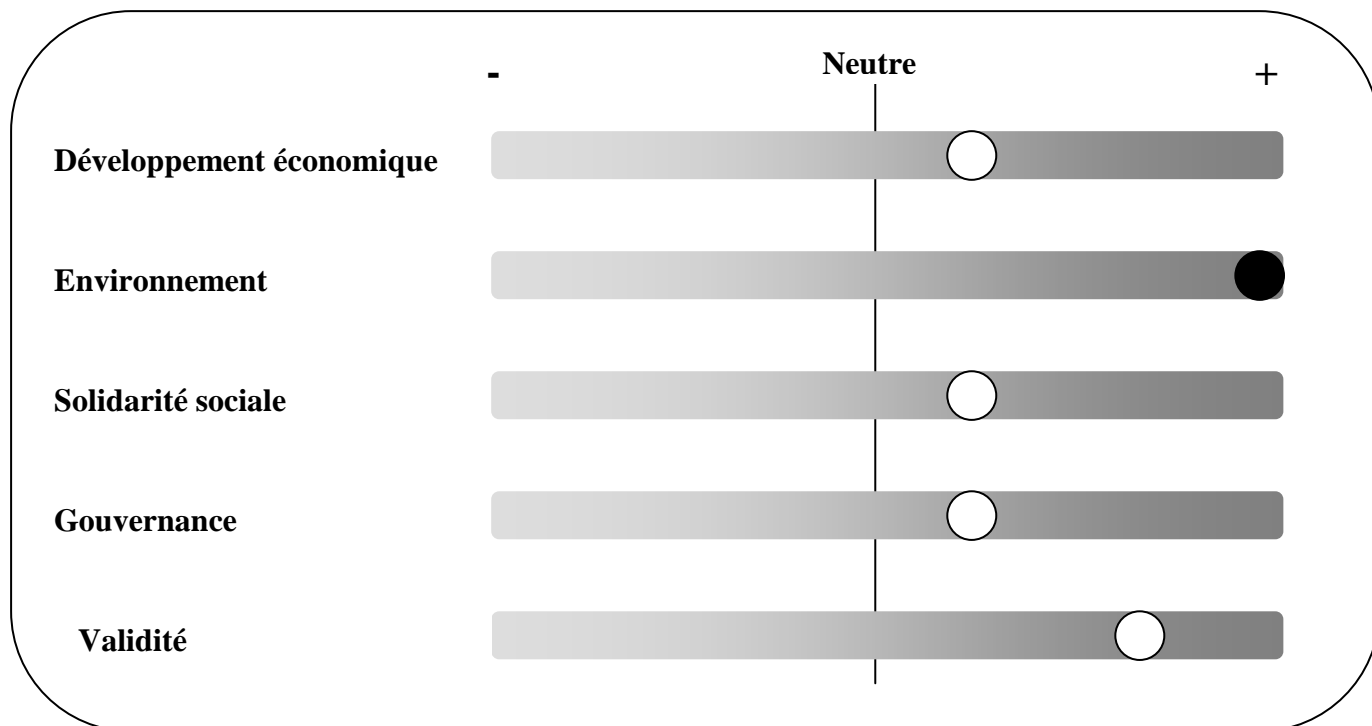
-
- Echéancier de réalisation:**

Etude en 2010 =

Réalisation à partir de fin 2010 jusqu'à 2015

-
- Critères d'évaluation :**

-
- Appréciation Développement Durable :**



Développement économique :

Les aménagements nécessaires à la réalisation des itinéraires cyclables/piétons devraient créer des emplois (*à relativiser*). Cette action pourrait également renforcer l'image du territoire et donc inciter des entreprises à venir s'y installer.

Environnement :

Constitue une offre alternative à la voiture. Bilan carbone nul.

Enjeu : Des déplacements rationalisés et organisés

Objectif : Favoriser le développement des modes doux de transport (vélo, piétons, ...)

Intitulé de l'action :

La poursuite d'un réseau de sentiers pédestres et VTT, voire équestres sur le territoire

Objectifs de l'action :

- Relier les pôles touristiques structurants entre eux
- Relier les bourgs entre eux
- Offrir aux résidents et visiteurs un maillage de sentiers structurant destinés à différents public (famille, sportifs, ...)

Descriptif de l'action :

La poursuite d'un réseau de sentiers pédestre et VTT, voire équestre sur le territoire (en partenariat notamment avec le Conseil général dans le cadre du PDIPR pédestre et VTT), visant à :

- Relier les 2 cantons et les bourgs entre eux
- Offrir des produits innovants de type itinéraires descendants
- Poursuivre le maillage territorial de sentiers destiné au grand public

Cette action, en plus du développement des modes doux de transport, pourra favoriser des pratiques à but plus touristiques

Actions envisageables :

- Etude de tracé (ou schéma directeur de sentiers)
- Aménagement de sentiers + mobilier spécifique (hors PDIPR)- le mobilier urbain devra être compatible avec celui qui a été défini lors du premier CDRA. De plus, une cohérence sera recherchée dans le développement de ce réseau : développement concentrique ou par pôle pour éviter la dispersion des ouvrages et rendre ce réseau plus visible
- Communication sur les sentiers

Maître d'ouvrage envisagé :

Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby

Partenaires de l'action :

Conseil Général, SIGAL, Communes, Office du Tourisme de l'Albanais

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Etude / Communication	50 000€	50 000€	40%	20 000€
Investissement	100 000€	100 000 €	30%	30 000€
Total subvention régionale				50 000€

Subvention Région :

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
Communication 40%	0€	3300€	3300€	3300€	3300€	3300€	3300€

Aménagement 30%			6000€	6000€	6000€	6000€	6000€
-----------------	--	--	-------	-------	-------	-------	-------

Autres partenaires financiers :

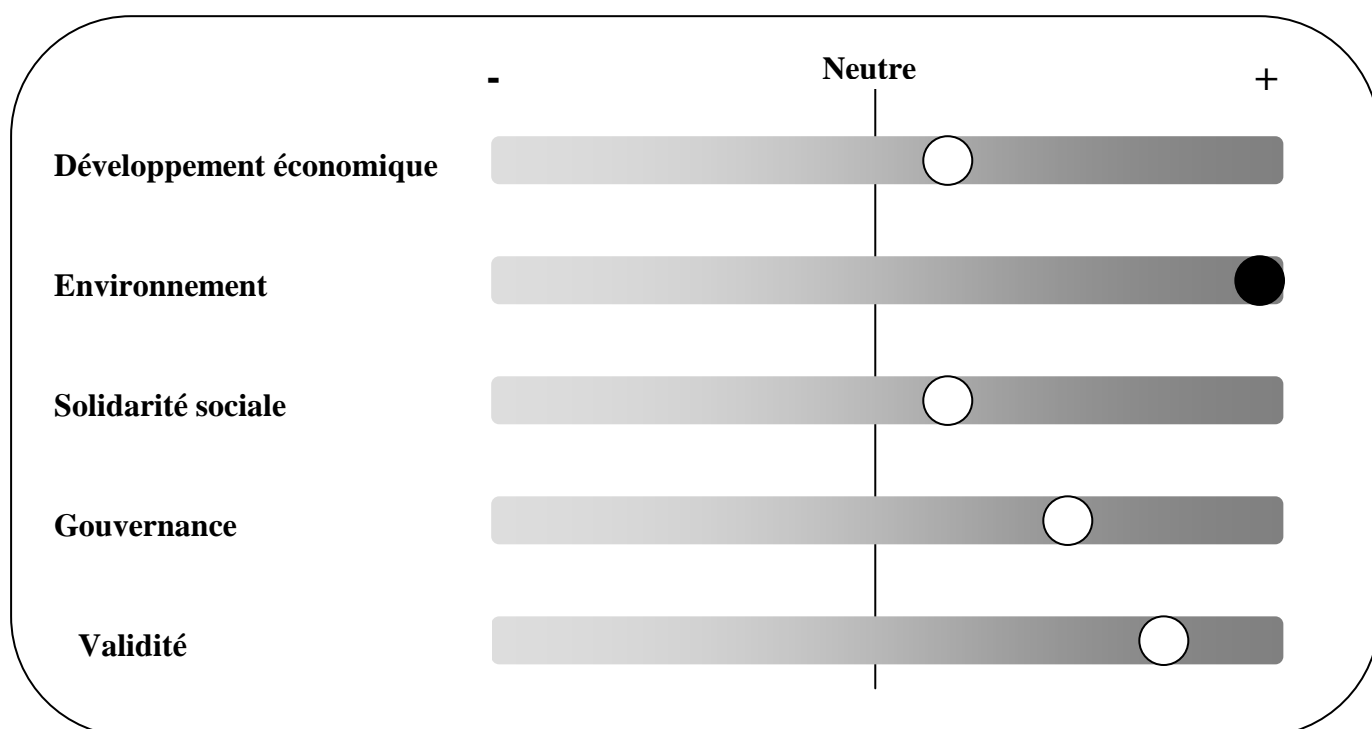
Conseil Général, Etat, ADEME, Région (ligne classique)...

Echéancier de réalisation:

Aménagements entre 2011 et 2015
20 000€ par an

Critères d'évaluation :

Appréciation Développement Durable :



Développement économique :

- Impact très limité voir nul
- Renforce l'attractivité touristique du territoire

Environnement :

- Mode de déplacement alternatif. Son utilisation, en tant que mode de déplacement, se révèle être efficace uniquement sur des trajets courts (du type domicile-école).

Solidarité sociale :

- Découverte du territoire
- Sensibilisation auprès de la population

- Cette action doit améliorer le 'maillage' du territoire et donc augmenter les échanges/brassages entre les habitants des différentes communes.

Gouvernance :

- Travail en partenariat avec l'Office du Tourisme de l'Albanais et le Conseil Général (inscription au PDIPR).

Validité :

- Action qui s'inscrit dans une logique de long terme. Des tracés existent déjà sur le territoire, l'objectif est de les étendre.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Développer l'attractivité et l'identité économique de l'Albanais

❑ **Intitulé de l'action :**

La promotion et l'animation économique du territoire

❑ **Objectifs de l'action :**

- Valoriser l'image économique du territoire
- Améliorer la lisibilité en matière d'implantations économiques
- Favoriser la diversification économique du territoire

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte

Les Communautés de Communes des Cantons de Rumilly, d'Alby-sur-Chéran et d'Albens (Albanais Haut savoyard et Savoyard) ont décidé d'engager une réflexion à une échelle intercommunale et inter cantonale afin d'appréhender les problématiques qui visent à la promotion et à la valorisation économique du territoire de l'Albanais.

Les 3 communautés de communes ont souhaité mettre en œuvre ensemble une démarche de valorisation et promotion du territoire, en lançant une étude relative à la promotion économique pour les missions suivantes :

- Diagnostic des forces et faiblesses du territoire à différentes échelles et identification des enjeux et des objectifs (mission en cours avec l'aide d'un prestataire et bénéficiant des crédits préparatoires au CDDRA)
- A partir des résultats et des analyses issus de la phase I, il sera demandé à un prestataire, d'assister les collectivités pour valoriser les potentiels du territoire et élaborer les outils nécessaires de communications communs : plaquette, site internet, ...

Le territoire accueille de nombreuses manifestations qui, chaque année, prennent davantage d'ampleurs (foire agricole, forum des entreprises et de l'emploi, salons thématiques...) et contribuent à la notoriété et à l'attractivité économique du territoire. Aujourd'hui, un lieu pour l'accueil de ce type de manifestation semble faire défaut sur le territoire.

Actions envisageables :

1- **Création d'outils communs de communications** et de promotions : plaquette, site internet, documents divers...

- Amélioration de la coordination entre les Collectivités (implantations, évolution de la situation des entreprises, ...)

2- **Le recrutement d'un animateur économique** permettra aux deux Communautés de Communes de disposer d'un professionnel chargé de les conseiller sur la stratégie économique du territoire, d'accueillir les porteurs de projets et chefs d'entreprises désireux de s'installer sur le territoire, et d'assurer la promotion économique du territoire.

Missions de l'animateur économique :

- Promotion économique du territoire : prospection des entreprises, prospection salons
- Accueil économique des porteurs de projet : accueil, information des porteurs de projet ; accompagnement sur les outils du territoire : hôtel d'entreprises, pépinières d'entreprises et atelier relais, PFIL

- élaboration de propositions en matière de dispositif d'accueil en partenariat avec le Comité d'Action Economique Rumilly-Alby Développement
- Animation du volet économique du CDDRA
- Renforcer l'articulation entre l'action économique du territoire et la politique économique régionale
- Assurer une veille économique du territoire en lien avec la Région et avec l'observatoire économique qui sera construit pour le territoire
- Partenariat avec le Comité d'Action Economique "Rumilly-Alby" Développement

3- - Etude de faisabilité pour un hall d'exposition économique

Maître d'ouvrage envisagé :

Promotion économique : SIGAL / Communauté de Communes du Canton d'Albens
 Animateur territorial : SIGAL
 Etude : SIGAL

Maître d'œuvre envisagé :

Prestataires, SIGAL/Communautés de Communes

Partenaires de l'action :

Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », Communauté de Communes du Canton d'Albens, Ancey initiative, chambres consulaires, Conseil Général

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

Pour mémoire, une étude sur la promotion économique a débutée : étude 56 861 € - financement région 19 635 € (crédits stratégiques)

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Communication	50 000€	50 000€	35%	17 500€
Poste de chargé de mission	300 000€	300 000€	40%	120 000€
Etude préalable à la création d'un hall d'expo	30 000€	30 000€	30%	9 000€
Total subvention régionale				146 500€

Pour l'animateur économique, les frais annexes ne dépasseront pas 30% du salaire brut chargé

Subvention Région :

40 %

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Communication / promotion éco	0€	8750€	8750€				
Animateur éco		21 000€	21 000€	20 000€	20 000€	20 000€	18 000€
Etude préalable à la création d'un hall		9 000€					

❑ **Autres partenaires financiers :**

Conseil Général, Etat (FNADT), Europe (FEDER)

❑ **Echéancier de réalisation:**

Création des outils de communication à l'issue de l'étude de promotion économique (2009/2010)

Création du poste de chargé de mission économique 2009/2010

Etude préalable à la création d'un hall d'exposition pour l'accueil de salons à vocation économique : 2010

Création d'un équipement multi fonctionnel : 2013

❑ **Critères d'évaluation :**

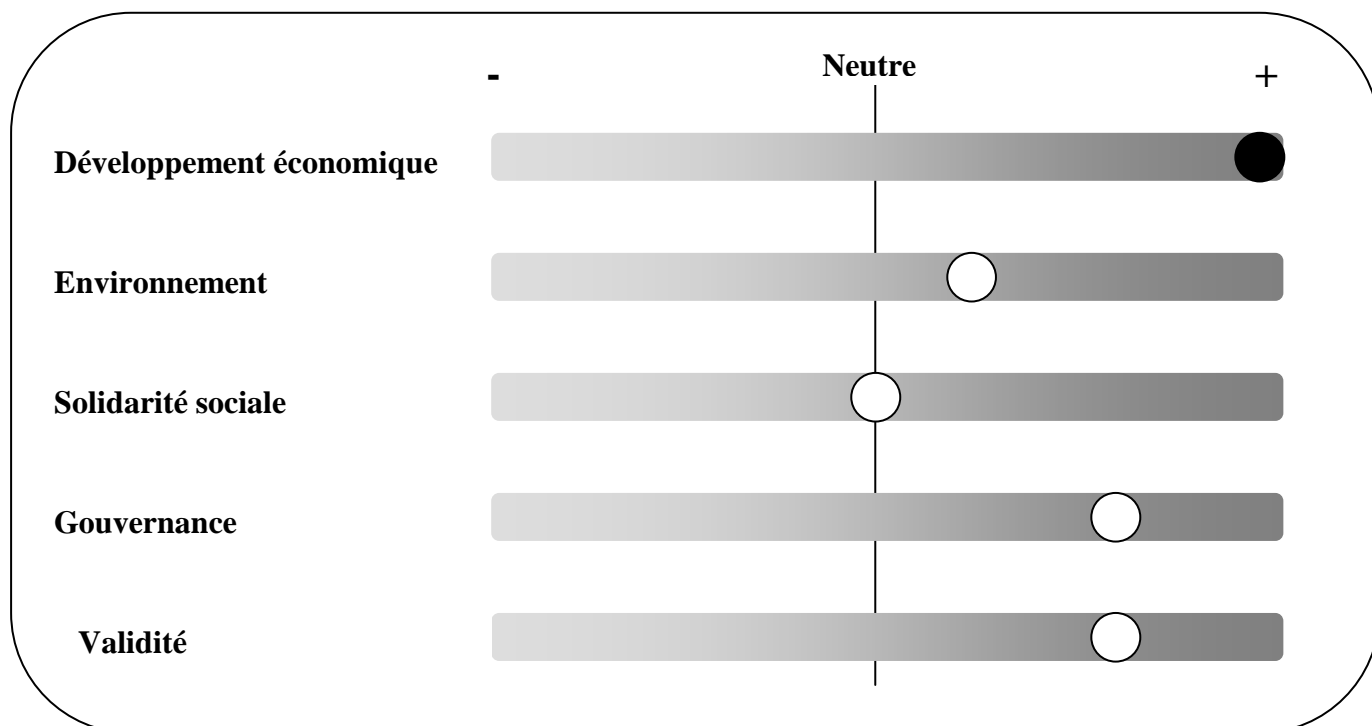
- Nombre de nouvelles entreprises créées
- Nombre de secteurs d'activités représentés
- Taux de chômage

❑ **Appréciation Développement Durable :**

L'objectif de cette action est d'augmenter le nombre d'entreprises sur le territoire et donc de créer des emplois.

La partie promotion sera faite en partenariat avec la Communautés de Communes d'Albens ce qui implique une gouvernance forte

Cette action sera pérennisée dans le temps



Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Développer l'attractivité et l'identité économique de l'Albanais

Intitulé de l'action :

Le développement de produits de d'immobilier d'entreprises de type pépinières ou bâtiments relais

Objectifs de l'action :

- Favoriser la diversification économique du territoire
- Favoriser la densification des zones existantes et futures
- Soutenir le développement de produits immobiliers respectueux des normes du développement durable

Descriptif de l'action :

Contexte

Les Communautés de Communes souhaitent renforcer l'attractivité du territoire en apportant un environnement favorable au développement des entreprises locales, en attirant de nouvelles entreprises ou en favorisant leur émergence localement.

Les bâtiments construits intégreront la norme Haute Qualité Environnementale

Actions envisageables :

- Aide financière aux Communautés de Communes dans l'acquisition de terrain, la construction de bâtiment pour la réalisation de projets tels que des pépinières d'entreprises ou des bâtiments relais

Maître d'ouvrage envisagé :

Communauté de Communes du Canton de Rumilly et Communauté de Communes du Pays d'Alby

Maître d'œuvre envisagé :

Communauté de Communes du Canton de Rumilly et Communauté de Communes du Pays d'Alby, Aménageurs, bureau d'études...

Partenaires de l'action :

Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », Ville de Rumilly, Communauté de Communes du Canton d'Albens, Annecy initiative, chambres consulaires, Conseil Général

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Investissement	1 400 000€	1 400 000€	10%	140 000€
Total subvention régionale				140 000€

Subvention Région :

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
Réalisation pépinière d'entreprises		70 000€					
Réalisation 2 ^{ème} immobilier entreprise					35 000€	35 000€	

Autres partenaires financiers :

Conseil Général, ADEME, Etat (FNADT), Europe (FEDER)

Echéancier de réalisation:

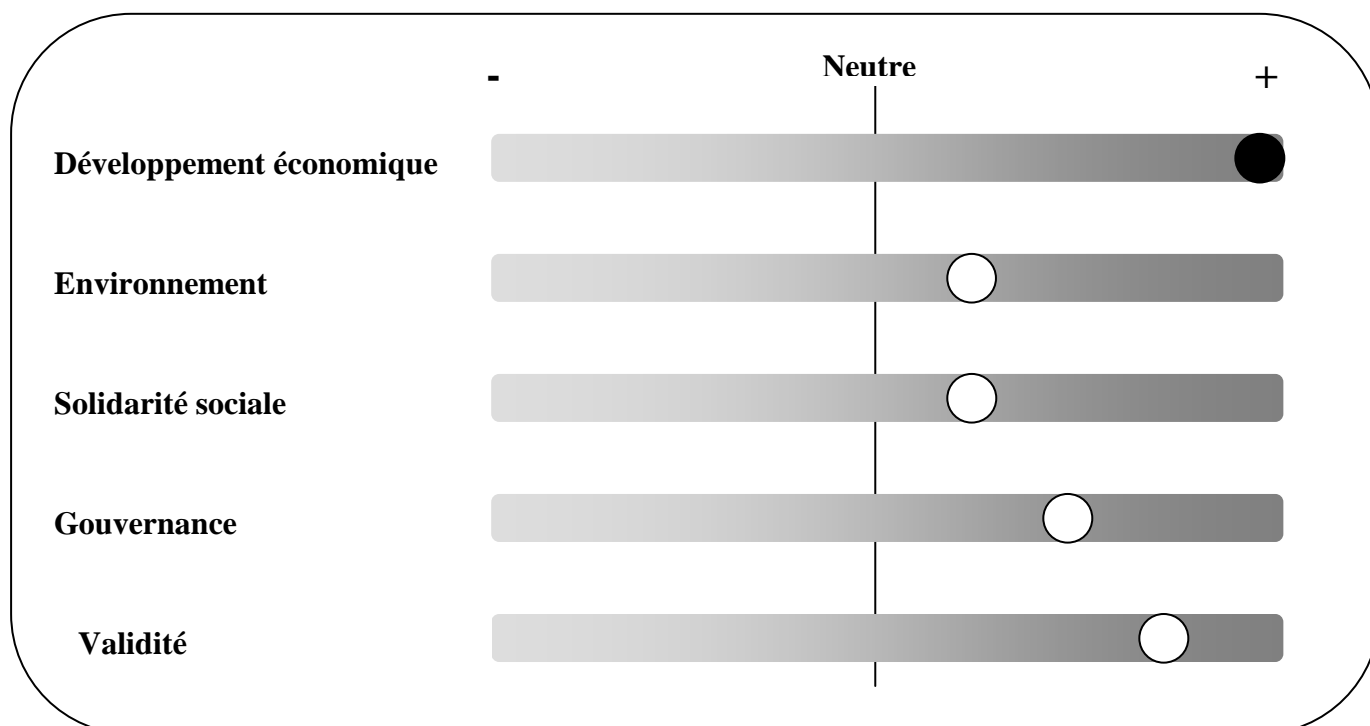
Réalisation du projet de la Communauté de Communes du Pays d'Alby : 2010

Réalisation du projet de la Communauté de Communes du canton de Rumilly : à partir de 2012

Critères d'évaluation :

- nombre d'entreprises suivies dans le cadre de la pépinière (nombre d'entrées et sorties)
- nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'accompagnement de la pépinière et pérennisée
- secteurs d'activités concernés
- conclusion de l'étude pour un hall d'expo
- respect des normes HQE dans les constructions

Appréciation Développement Durable :



- le principe dominant est ici encore le développement économique du fait de l'objectif d'aider à la création d'entreprises et d'emplois.
 - Le volet solidarité social est important du fait de l'accompagnement proposé aux entreprises dans le cadre de la Pépinière
 - Ces équipements et leur fonctionnement seront pérennisés dans le temps
 - Il est à noter la volonté que toute création de bâtiment respecte les normes HQE
-

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Développer l'attractivité et l'identité économique de l'Albanais

❑ **Intitulé de l'action :**

Soutenir la création d'entreprises à travers la Plate-forme d'initiative Locale « Anancy Initiative »

❑ **Objectifs de l'action :**

- déceler, faciliter, pérenniser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens et de services nouveaux
- apporter une vue d'ensemble de l'activité création/reprise générée par 76 communes
- coordonner une action concertée en matière de création/reprise utile au maintien des équilibres économiques locaux
- accroître le nombre de créateurs et repreneurs accompagnés par Anancy Initiative (triplement sur 3 ans), objectif partagé avec la Région

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte :

Anancy Initiative, association Loi 1901 a pour objet de favoriser la création / reprise et le développement d'entreprises. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement post-crédation des porteurs de projets dans le cadre d'un parrainage et d'un suivi technique.

Elle exerce son activité sur le territoire du bassin annécien (47 communes – 183 476 habitants – 6 EPCI) et depuis 2005, sur celui de l'Albanais (29 communes – 34962 habitants – 2 EPCI). Anancy Initiative est une plate-forme France Initiative regroupée régionalement au sein de la coordination Rhône Alpes Initiative.

Actions envisageables :

Le niveau de création d'entreprises est important sur le territoire. L'association a pour objectif de tripler dès 2008/2009 son activité « prêt d'honneur » et **d'accompagner d'ici 2010, 150 nouvelles** entreprises. L'association doit pour ce faire, mettre en place une organisation nouvelle, coordonnée à l'échelle du territoire qu'elle couvre afin d'assurer à la fois son ancrage territorial et une mutualisation des moyens nécessaires à son fonctionnement.

- Mise en œuvre de **synergies partenariales** dans le domaine de l'accueil et l'information avec les partenaires et prescripteurs de la plate-forme : consulaires, ANPE, les structures de développement économique des collectivités locales, organismes dédiés à l'accompagnement de la création/reprise, conseillers bancaires, experts comptables
- création et mise à disposition **d'outils de communication** à destination des partenaires et des porteurs de projet (site internet, dossier type de demande)
- Recrutement de personnel supplémentaire
- **recrutement de nouveaux membres bénévoles** afin de constituer 2 comités d'engagement supplémentaires dédiés au commerce et à l'artisanat
- des actions plus spécifiques pour encourager la dynamique de création-reprise en lien avec les collectivités locales
- la **réalisation d'économies à l'échelle** des 2 CDRA (gestion administrative, promotion du dispositif, animation inter-réseaux...)

❑ **Maître d'ouvrage envisagé :**

Anancy Initiative

❑ **Partenaires de l'action :**

Région Rhône-Alpes, Collectivités locales, partenaires techniques de la création/reprise (chambres consulaires, réseaux professionnels, chefs d'entreprises, experts, banquiers...), ANPE, DDTEFP Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement » qui réalise déjà un premier accueil des porteurs de projet.

❑ **Coût prévisionnel de l'action:**

Montant subventionnable :

Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
		Taux : %	Montant
290 000€	290 000 €	40%	116 000€
Total subvention régionale			116 000€

(Recrutement | ETP et frais annexes)

❑ **Subvention Région :**

40 %— les frais annexes ne dépasseront pas 30% du salaire brut chargé
2009-2015 : 19330€ par an dès la signature du contrat et jusqu'à son terme

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
	9665€	19330€	19330€	19330€	19330€	19330€	9665€

❑ **Autres partenaires financiers :**

Les EPCI du Bassin Annécien et de l'Albanais

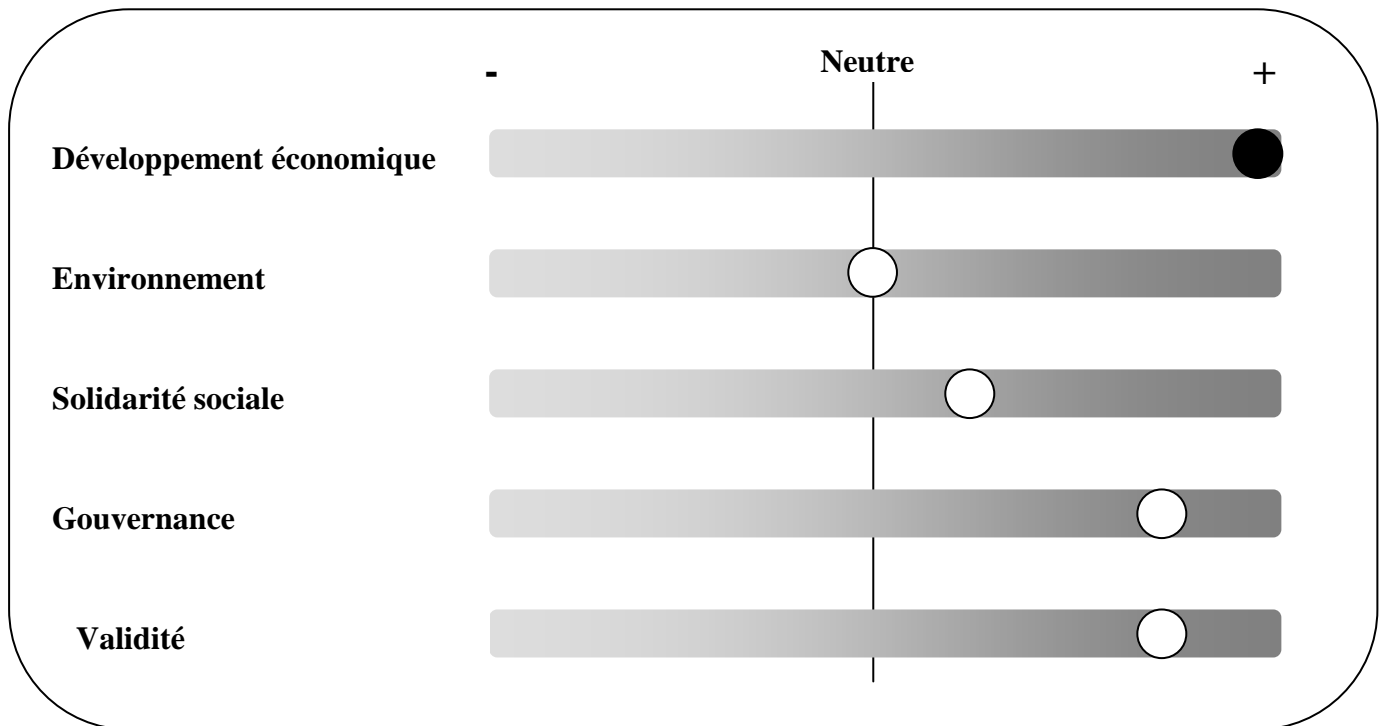
❑ **Echéancier de réalisation:**

2009-2015

❑ **Critères d'évaluation :**

- Nombre de porteurs accompagnés
- nombre d'entreprises créées et pérennisées
- Nombre de prêts d'honneur effectué
- nombre d'emploi créé

Appréciation Développement Durable :



Cette action est menée en partenariat étroit avec le CDDRA du Bassin Annecien et les partenaires locaux

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Développer l'attractivité et l'identité économique de l'Albanais

Intitulé de l'action :

Création d'équipements innovants à destination des acteurs économiques

Objectifs de l'action :

- apporter une information complète à jour des services aux acteurs économiques
- permettre à une personne extérieure et arrivant sur le territoire pour des raisons professionnelles, de tourisme ou de loisirs de disposer immédiatement des informations sur l'offre de services, de transport et d'équipements du territoire.

Descriptif de l'action :

Contexte

L'Albanais présente une offre de nombreuses entreprises et une offre importante d'équipement et de services.

Les deux portes d'entrée principale du territoire sont l'autoroute et le péage d'Alby sur Chéran et la gare SNCF de Rumilly

Actions envisageables :

Fonctionnement :

- Etude de faisabilité sur la création d'équipements permettant aux acteurs économiques de prendre rapidement connaissance de l'offre de service locale
Les services de la Région seront associés à la définition du cahier des charges ainsi qu'au pilotage de l'étude

Investissement

- création des équipements et services proposés – exemple de services : borne d'information interactive, info porteurs de projet, location de moyens de transports « propres » pour se rendre de la gare aux zones d'activités...

Maître d'ouvrage envisagé :

Etude : SIGAL

Investissement : Communauté de Communes du Pays d'Alby/ Communautés de Communes du canton de Rumilly

Partenaires de l'action :

Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », Chambres consulaires, communes, Office de tourisme, PNR du massif des Bauges

Coût prévisionnel de l'action :

Fonctionnement (étude) : 50 000 €

Investissement : 70 000 €

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Etude	50 000€	50 000€	40%	20 000€

Investissement	70 000€	70 000€	20%	14 000€
Total subvention régionale				34 000€

☐ **Subvention Région :**

40 % partie étude
20% investissement en fonction des résultats de l'étude

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
étude	12000€						
travaux		7000€	3000€				

☐ **Autres partenaires financiers :**

Conseil Général, Europe

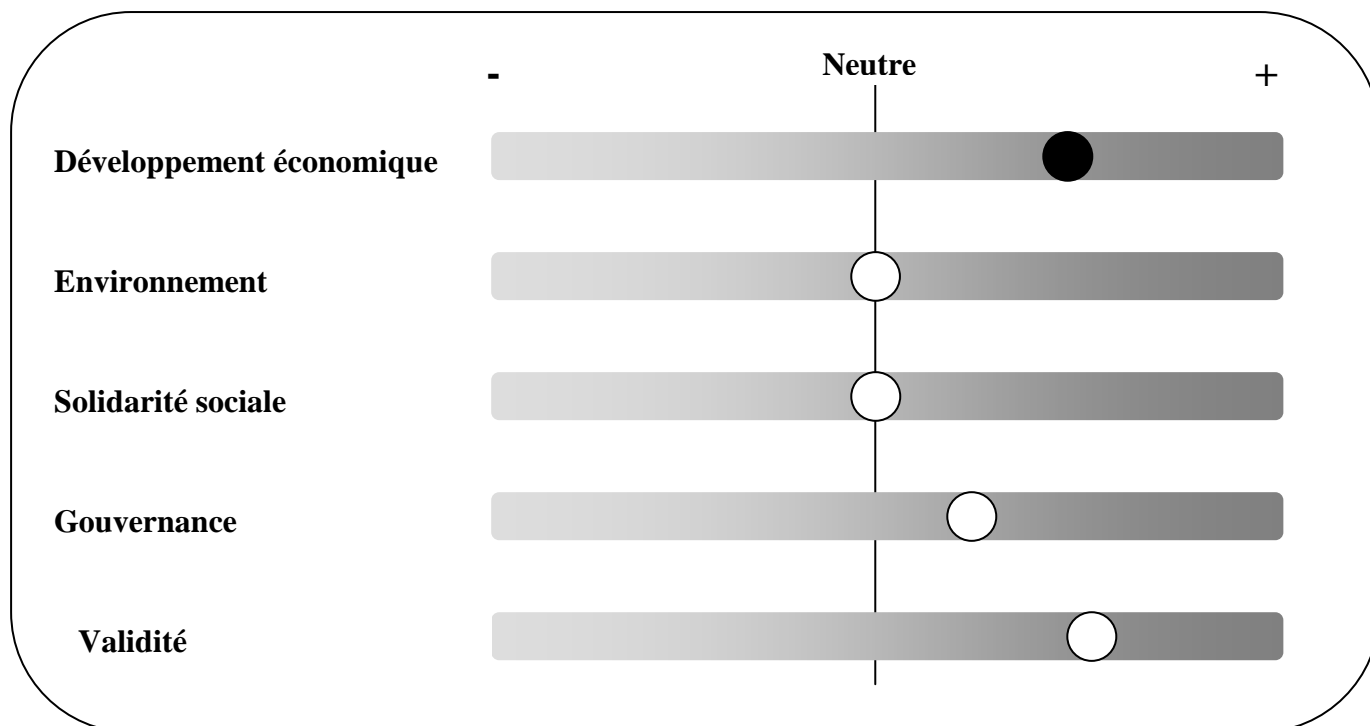
☐ **Echéancier de réalisation:**

2009-2011

☐ **Critères d'évaluation :**

- installation des équipements et services
- nombre d'utilisateurs
- fréquentation

☐ **Appréciation Développement Durable :**



Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Accompagner les mutations économiques du territoire et soutenir

l'emploi localement

Favoriser l'installation d'une filière bois Habitat

Intitulé de l'action :

Observatoire des mutations économiques et aide à la restructuration

Objectifs de l'action :

- Faire face aux éventuelles problématiques de restructuration économique et de délocalisation conduisant à l'abandon de sites existants en favorisant par exemple l'installation d'une filière bois habitat

- Limiter la consommation foncière en favorisant la densification et le renouvellement des zones existantes et futures

Descriptif de l'action :

Contexte

L'Albanais possède une base industrielle et de production forte. Le tissu est dynamique, avec une économie qui se diversifie progressivement.

Cependant, l'économie est dépendante des grands groupes industriels reposant essentiellement sur des fonctions de production, dont les décisions échappent au territoire.

Actions envisageables :

- Veille économique sur le territoire : Création d'un outil de veille, élément d'aide à la décision et à l'anticipation pour le territoire.

- La fonction de veille sera assurée par l'animateur économique en revanche, il sera nécessaire en amont de construire un outil de veille spécifique au territoire qui nécessitera des moyens techniques et financiers.

-définition de la conduite à tenir par les autorités locales en cas de crise économique importante et soudaine (ex: fermeture d'une grande entreprise)

- En cas de nécessité (fermeture d'un site par exemple) des études de faisabilité technico économique liée à la reconversion de friches industrielles pourront être faites par des prestataires spécialisés

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL : pour la partie veille

Communauté de Communes du Canton de Rumilly / Communauté de Communes du Pays / Communes pour les actions liées à un site

Maître d'œuvre envisagé :

Prestataire extérieur pour la construction de l'outil et les études spécifiques

SIGAL pour la veille

Partenaires de l'action :

Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », Chambres consulaires Conseil Général, Etat

Coût de l'action (1^{er} estimatif) :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Investissement	40 000€	40 000€	40%	16 000€
Fonctionnement – étude	60 000€	60 000€	30%	18 000€
Total subvention régionale				34 000€

Subvention Région :

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Création outil		16000€					
Etudes			6000€	6000€		6000€	

Autres partenaires financiers :

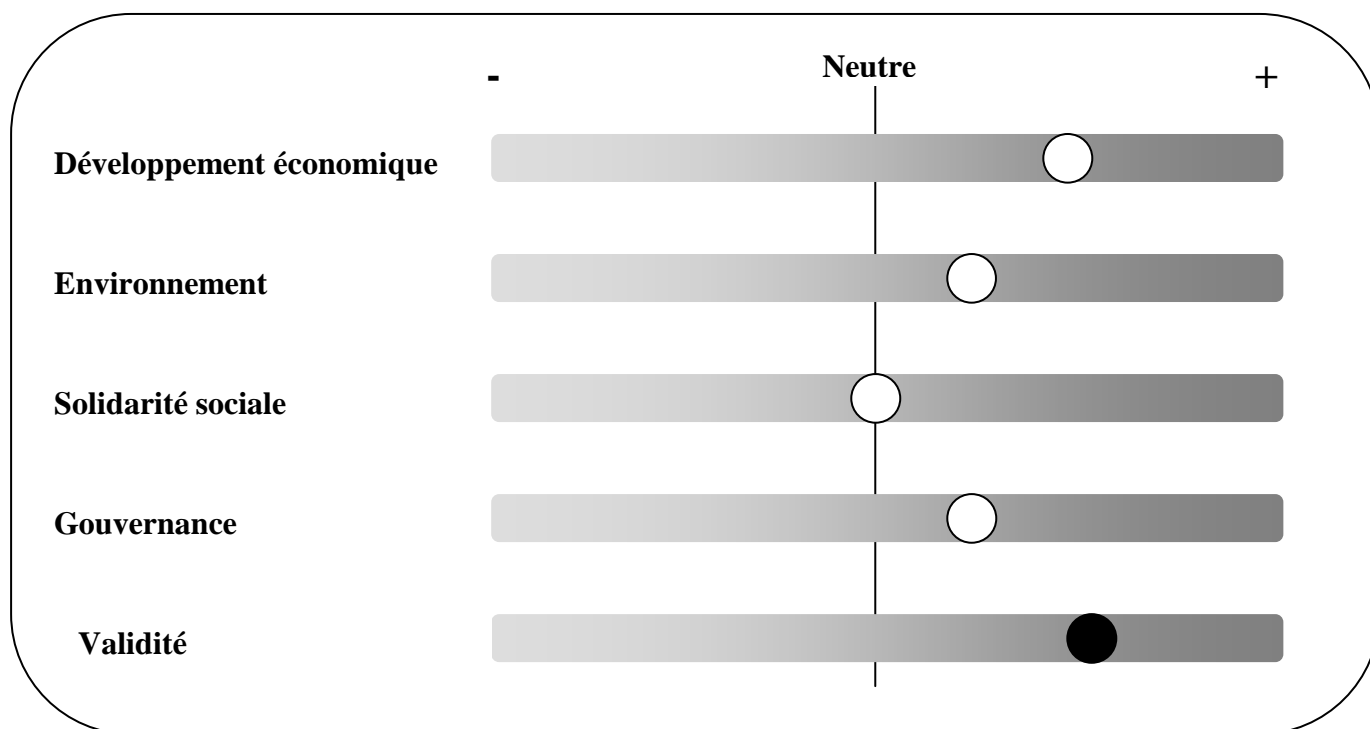
Conseil général, Etat, Europe (FEDER)

Echéancier de réalisation:
2010/2011

Critères d'évaluation :

- consommation de foncier
- anticipation des mutations

Appréciation Développement Durable :



Le suivi de l'observatoire pourra être confiée en partie à l'animateur économique ce qui permettra d'en assurer la pérennité

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie
Objectif : Accompagner les mutations économiques du territoire et soutenir l'emploi localement

☐ **Intitulé de l'action :**

Accompagnement territorial sur l'emploi et les compétences :

Cette action peut se décomposer en 2 volets :

- Accompagnement des entreprises et des salariés sur l'emploi et les compétences
- Insertion par l'activité économique

☐ **Objectifs de l'action :**

Amener le territoire à tendre vers une adéquation entre les compétences des habitants, futurs salariés et les propositions d'emploi des entreprises

- Sensibiliser les responsables d'entreprises aux outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)
- Développer le contact direct entre les responsables d'entreprises et leurs futurs salariés
- Sécuriser les parcours professionnels territoriaux des salariés
- Etudier et animer la mise en œuvre de programmes collectifs de formation permettant de qualifier professionnellement les salariés disposant d'un niveau de qualification faible
- Favoriser les actions communes entre entreprises permettant de répondre collectivement et durablement à un besoin de recrutement à court, moyen et long terme
- Faciliter le rapprochement entre les entreprises et les acteurs territoriaux de l'insertion par l'activité économique

☐ **Descriptif de l'action :**

Contexte

- Le territoire de l'Albanais présente un niveau d'activité économique qui reste soutenu malgré une fragilisation due à la compétition économique mondialisée. L'emploi industriel est peu qualifié mais polyvalent. Le recours à des personnels intérimaires est fréquent notamment dans les domaines industriel et logistique et du BTP. Les compétences qualifiées tendent à migrer vers d'autres bassins d'emploi de proximité (bassin annecien, aixois, chambérien voire suisse).

Depuis plusieurs années, le territoire de l'Albanais est cependant attractif, sur le plan résidentiel et de l'emploi, pour des populations disposant d'une qualification plus élevée que la moyenne générale du bassin d'emploi.

Le Comité d'Action Economique a mené depuis 2006 une mission visant anticiper les évolutions d'emplois en initiant la mise en place d'une action collective de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences appelée OSERA (Observatoire Social et Economique Rumilly – Alby). Il a créé en 2004 un Groupement d'employeurs multisectoriel dont l'activité rayonne principalement sur le territoire de l'Albanais Haut-Savoie.

- Les Collectivités Locales du territoire sont engagées dans des politiques d'insertion par l'activité économique à travers la création par la CCPA du Chantier Local d'insertion qui intervient sur l'ensemble du territoire. Des réflexions sont en cours afin de répondre

notamment à l'insertion du public féminin. Une entreprise d'insertion est en cours de création sur le bassin de l'Albanais

Actions envisageables :

1 - Accompagnement des entreprises et des salariés sur l'emploi et les compétences

- Accroissement de la qualification professionnelle des salariés (pour mémoire, cette partie de l'action pouvant être financée par le dispositif Securise'RA)
- ✓ Sécurisation des parcours professionnels territoriaux des salariés : proposer à des salariés volontaires une évolution professionnelle sur le territoire et à des entreprises, une plate forme d'information collective.
- ✓ Sensibilisation des chefs d'entreprise au titre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC, GTEC)
- ✓ Elévation des compétences: Conception et animation d'un Programme collectif de formation des salariés et des personnes en insertion professionnelle notamment sur les compétences clés (compétences de base : ex : français, mathématiques, bureautiques,...) et dans une logique de proximité entre le lieu de travail et le lieu de formation
- Développement du contact direct entre des responsables d'entreprise et des futurs salariés
- ✓ Mieux cibler les publics visés et les modes de communication : action de présentation des métiers du territoire aux demandeurs d'emploi et / ou aux scolaires ; visites d'entreprises.....Action qui nécessite une animation et une coordination importante

2 - Insertion par l'activité économique

- ✓ Identification de secteurs d'activité pour l'insertion (recyclage/valorisation de vêtements et tissus
- ✓ Aide à la création de structure d'insertion par l'activité économique
- ✓ Création avec les acteurs de l'insertion, les collectivités locales et les entreprises, de passerelles territoriales adaptées facilitant l'intégration professionnelle.

□ **Maîtrise d'ouvrage envisagée :**

- Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement »,
- Groupement d'Employeurs « Ressources Alb' »
- Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby
- Structure de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

□ **Maîtrise d'œuvre envisagée :**

- Phase d'étude :
 - recours possible à cabinet conseil spécialisé dans le domaine du développement des ressources humaines et de l'insertion économique
 - recours possible à des prestataires permettant d'organiser la diffusion d'informations auprès des publics concernés cités ci-dessus
- Phase d'action : animation des dispositifs et des actions programmées
 - Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement »,
 - Groupement d'Employeurs « Ressources Alb' »,
 - Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby

Partenaires de l'action :

Espace Emploi Formation Rumilly, structures d'insertion, établissements scolaires du second degré du territoire de l'Albanais, entreprises du bassin..., Chambres consulaires, syndicats professionnels patronaux et de salariés, ...

Coût de l'action :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Animation et études	275 000€	200 000€ (hors securise'RA)	35%	70 000€

NB : pour les années 2009 et 2010, pas de recours au CCDRA sur les actions menées par le Comité d'Action Economique

Subvention Région :

Taux : 35 %

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
		7000€	14000€	14000€	14000€	14000€	7000€

Autres partenaires financiers :

Conseil Général de la Haute-Savoie, Etat, Europe

Echéancier de réalisation:

- 2009/11 : Développement d'actions dans le cadre de l'insertion économique

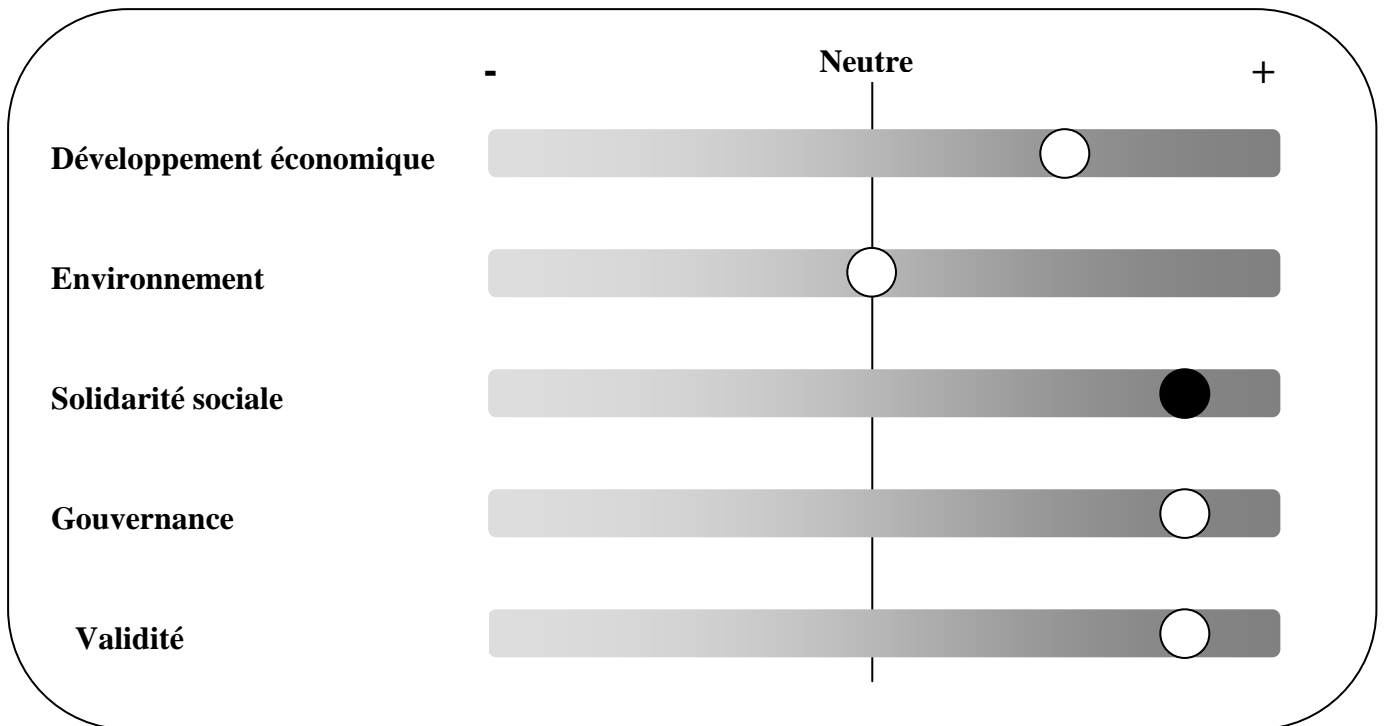
- 2011-2015 :

- ✓ Poursuite des actions IAE
- ✓ Développement des actions de liens entre entreprises et salariés

Critères d'évaluation :

- Nombre d'entreprises mobilisées ;
- Nombre d'actions collectives réalisées ;

Appréciation Développement Durable :



Cette action permet de sécuriser le parcours professionnel des habitants de l'Albanais depuis leur insertion jusque dans l'emploi. Le volet solidarité sociale est donc très fort puisque l'action prend en compte la personne précaire et le salarié dans l'objectif de créer et de qualifier l'emploi. De plus le nombre de partenaires impliqué est important et l'action associe des entreprises, des collectivités, des salariés.

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Consolider le tissu économique local

Intitulé de l'action :

Accompagnement du Commerce et de l'Artisanat : Elaboration d'une Opération collective en faveur du Commerce et de l'Artisanat

Objectifs de l'action :

- Développer et promouvoir l'offre commerciale et artisanale sur le bassin de l'Albanais
- Accompagner les entreprises implantées et celles susceptibles de l'être
- Diversifier les activités commerciales et artisanales afin de répondre aux besoins des consommateurs
- Favoriser les actions communes entre entreprises artisanales et commerciales
- Accompagner et professionnaliser les associations commerciales et artisanales à vocation d'animation

Descriptif de l'action :

Contexte

- Le Territoire de l'Albanais et notamment la commune de Rumilly sont fortement sollicités par des implantations commerciales depuis quelques années.
- A ce jour, au sein du Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », existe un Office du Commerce et de l'Artisanat créé depuis le mois de Septembre 2007. Cet office regroupant les associations commerciales et artisanales à vocation d'animation, des élus et des partenaires a pour objectif de proposer et d'animer la structuration et le développement de l'offre commerciale et artisanale sur l'Albanais et dans un premier temps sur le secteur de Rumilly compte tenu du poids économique de la ville dans ces domaines d'activité.

Actions envisageables :

- 1^{ère} phase :

Etude préalable (diagnostic, stratégie) à la mise en place d'un programme d'actions :

- 2^{ème} phase :

Mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel (fonctionnement et investissement) prévoyant une animation territoriale et des actions

- ☉ Animation du programme d'actions
- ☉ Aides aux entreprises pour la mise aux normes de locaux
- ☉ Aides à l'acquisition par les collectivités de commerce en vue de les louer
- ☉ Animations commerciales collectives
- ☉ Conseils, formations et démarches Qualité pour les commerçants et artisans
- ☉ Restructuration urbaine (aménagement urbains,...)
- ☉ Signalétique spécifique
- ☉ Opérations « vitrines » ou Façades commerciales

Les financements du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes n'interviendront que sur les actions d'animation et les actions collectives et de promotion

Maîtrise d'ouvrage envisagée :

SIGAL

Maîtrise d'œuvre envisagée :

- Phase d'étude : recours à cabinet conseil spécialisé dans le domaine du commerce et de l'artisanat
- Phase d'actions : Collectivités locales, Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement »

Partenaires de l'action :

- associations artisanales et commerciales (ex : Arcad, ArtCom7, Confrérie Rumillienne du Chocolat,...),
- Chambres consulaires, Etat (FISAC), syndicats professionnels, Fédération départementale, ...

Coût de l'action :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
études	30 000€	30 000€	30%	9 000€
Animation	225 000€	225 000€	50 %	112 500€
Actions collectives et de promotion	112 500€	112 500€	30%	33 750€
Total subvention régionale				155 250€

Investissement : Hors CDDRA

- Achat de cellules vides (existantes ou neuves)
- Aide à l'aménagement de vitrines commerciales permettant notamment la création d'accès aux étages (pour aménagement d'appartement) (étude à mener sur des exemples de la commune de Rumilly)

Subvention Région

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
étude	9000€						
Animateur		25000€	25000€	25000€	25000€	12 500€	
Animations collectives		7500€	7500€	7500€	7500€	3750€	

Etude : 30% -

Poste d'Animation : 50% - les frais annexes seront inférieurs à 30% du salaire brut chargé-

Animation collective : 30%

Autres partenaires financiers :

Etat (Fisac), Conseil Général de la Haute-Savoie, associations d'entreprises,

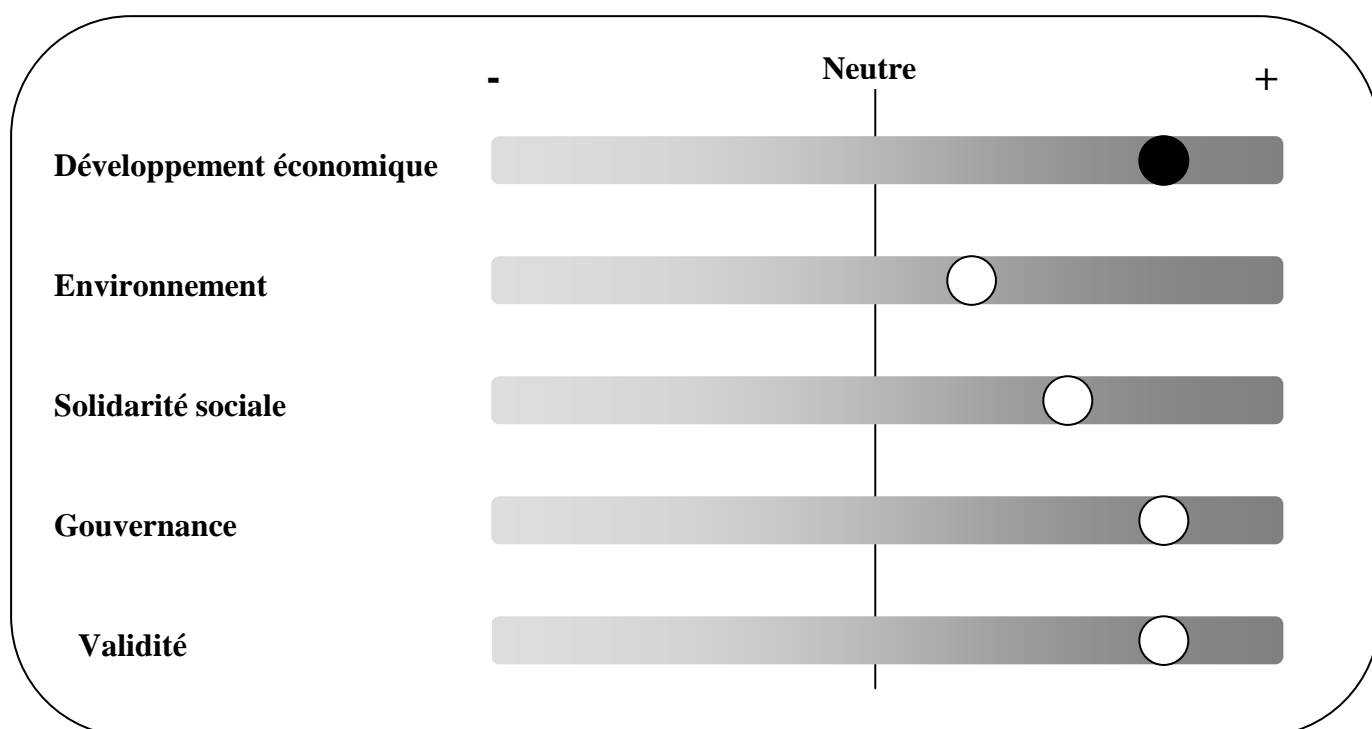
Echéancier de réalisation:

- Etude préalable : 2009 (durée : 10 mois)
- Animation (poste d'animateur) et communication : à partir de 2010
- Phases actions déterminées par étude préalable : à partir de 2010
- Action qui se déroulera sur 4 ans et demi (3 tranches)

Critères d'évaluation :

- Nombre d'entreprises mobilisées ;
- Nombre d'animations collectives réalisées ;
- Nombre d'entreprises implantées ;
- Nombre d'emplois créés ou consolidés
- Nombre de structure collective créée

Appréciation Développement Durable :



Action qui nécessite un fort partenariat avec l'Etat et les chambres consulaires ainsi qu'une mobilisation forte des partenaires et des commerçants et artisans locaux, d'où une gouvernance forte. Cette action va également inciter les partenaires locaux à monter des actions de manière collective. L'ORC a une durée limitée dans le temps.

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Consolider le tissu économique local

□ **Intitulé de l'action :**

Développement de services durables aux entreprises et à leurs salariés

□ **Objectifs de l'action :**

- Rendre attractif le territoire par la mise à disposition de services collectifs facilitant les activités des responsables et des salariés des entreprises
- Sensibiliser et accompagner les entreprises vers une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Amener les entreprises à améliorer les conditions de travail de leurs salariés par la mise en œuvre d'actions collectives
- Favoriser les actions communes entre entreprises permettant de construire un plan interentreprises de développement durable

□ **Descriptif de l'action :**

Contexte :

- L'Albanais Haut savoyard est un territoire attractif et doit donc aussi préserver ses spécificités naturelles et ainsi favoriser un cadre de vie favorable aux entreprises et à leurs salariés.
- Ce territoire dispose d'un nombre important d'entreprises de taille réduite ne disposant pas de moyens humains spécialisés et n'ayant pas de taille critique suffisante pour réaliser seules des actions leur permettant de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs salariés
- L'idée de mettre en place une crèche interentreprises sur l'Albanais semble coïncider avec les besoins des entreprises du territoire. De nombreux parents éprouvent de réelles difficultés à faire garder leur enfant en bas âge pendant leurs heures de travail. La notion de droit opposable à la garde d'enfants devrait prendre effet dès 2012 en France.
- Au sein du Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », existe une mission « Services aux entreprises » renforcée par la création depuis le mois de Septembre 2007 d'un poste à durée déterminée à temps partiel.

Programme d'actions :

Mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel (fonctionnement et investissement) prévoyant **une animation territoriale** et des opérations sur les thèmes ci-dessous. **La demande d'aide financière par le CCDRA porte sur le volet animation territoriale** et étudie pas sur les actions elles-mêmes qui émergeront sur des lignes de droit commun ou auprès d'autres financeurs

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une crèche inter-entreprise. Cette action part d'un besoin remonté au CAE par les entreprises. Par ailleurs, le territoire souffre d'un manque de places d'accueil petite enfance et les élus se sont dits prêts à réfléchir à une structure d'accueil mixte public/ privé.
L'étude a pour objet de définir le mode de garde le plus adapté aux besoins. Les modes de garde innovant type Jardins d'éveils seront privilégiés dans la recherche de réponse. En effet, ce type de structure n'existe pas sur le territoire et pourrait contribuer à libérer des places dans des structures plus classiques.
- Prévention de production des déchets
- Formation aux achats responsables

- Transport – Déplacement : mise en place d'Actions du Plan de Déplacement Interentreprises (PDIE) et actions connexes. **Prise en compte de l'animation de l'action dans le cadre du CDDRA**

-
- Maîtrise d'ouvrage envisagée :**
 - Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement », ...
 - Maîtrise d'œuvre envisagée :**
 - Phase d'étude :
 - recours à un cabinet conseil spécialisé
 - appui technique de la mission « services aux entreprises » du CAE
 - Phase d'action : Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement »
-
- Partenariat technique de l'action**
 - Partenariat local: collectivités locales,...
 - partenariat extra - local : Chambres consulaires, syndicats professionnels, CAF, ...
-
- Partenariat financier public complémentaire**
Etat, Conseil Général de la Haute-Savoie, CAF, Europe (FEDER)...

Coût de l'action :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
études	30 000€	30 000€	30%	9 000€
Animation	150 000€ Dont accompagnement étude 25 000€ et accompagnement PDIE 25 000€	150 000€	30 %	45 000€
Total subvention régionale				54 000€

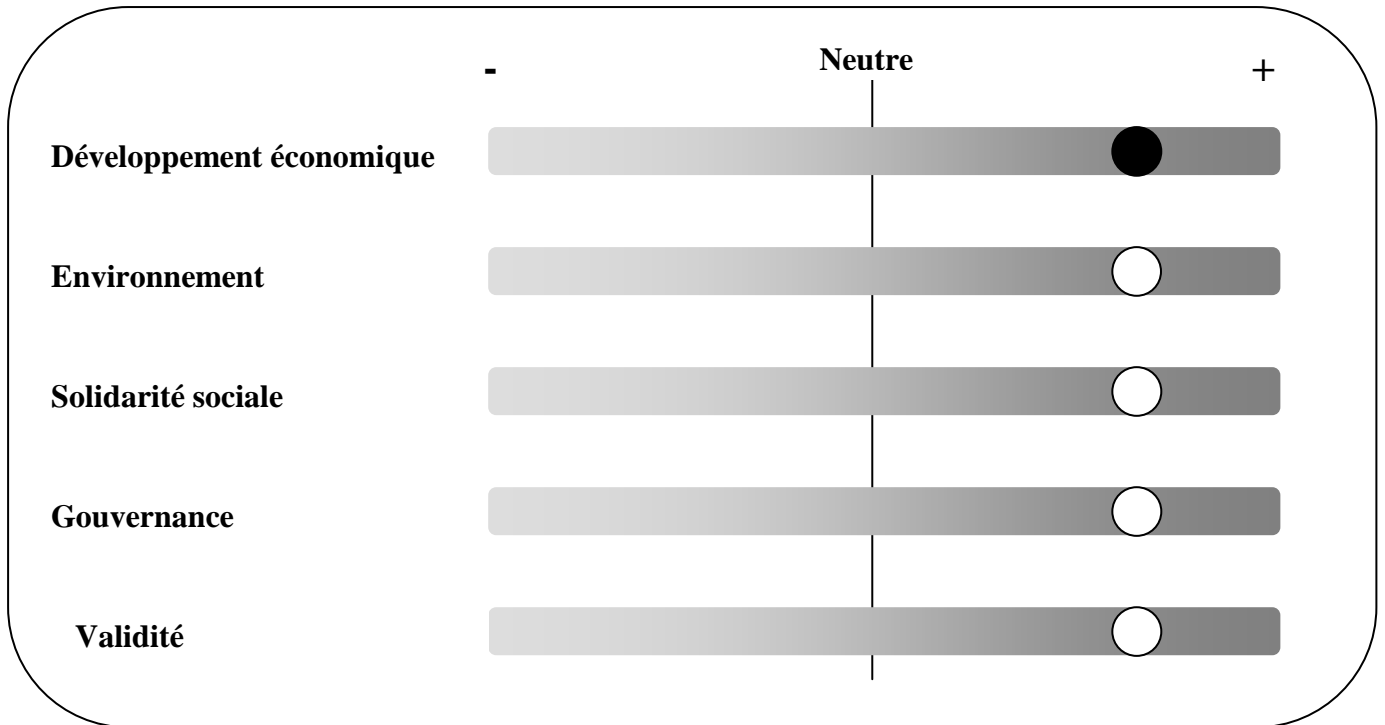
Subvention Région :

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
étude	9000€						
Animateur	3750€	7500€	7500€	7500€	7500€	7500€	3750€

Echéancier de réalisation:
2009/2015

-
- Critères d'évaluation :**
 - Nombre d'entreprises mobilisées ;
 - Nombre d'actions collectives réalisées

□ **Appréciation Développement Durable :**



Action qui en permettant aux entreprises de mettre en place des services va favoriser l'installation de nouvelles entreprises et donc de créer des emplois
Les services envisagés sont de nature à préserver l'environnement

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : valoriser et développer un réseau de sites touristiques structurants

Intitulé de l'action :

Renforcer les pôles touristiques structurants

Objectifs de l'action :

- Structurer l'offre touristique en confortant les pôles et équipements structurants
- Renforcer l'attractivité du territoire auprès de la clientèle de proximité
- Offrir des espaces de détente aux habitants

Descriptif de l'action :

Aménagement de la base de loisirs de Rumilly (parcours santé, liaisons piétonnières, mobilité réduite, piste VTT et bi-cross ...)

Contexte :

Pour structurer et développer son économie touristique l'Albanais peut se fonder sur un marché de proximité important en renforçant ses atouts : un territoire attractif pour ses résidents avec des paysages et des milieux qui ont su conserver leur intégrité, un espace de rupture pour les urbains de proximité avec la possibilité de se ressourcer sans difficultés, et un territoire d'excursion pour les touristes en séjour autour de l'Albanais, en liaison avec l'activité agricole.

Cela suppose notamment de renforcer trois équipements phares et structurants pour le territoire, qui permettent de bâtir une notoriété « espace de détente en milieu naturel », la base de loisirs de Rumilly, l'espace intercommunal « parcours et sentiers » à Alby-sur-Chéran et le site de Crosagny

Actions envisageables :

- Aménagement de la base de loisirs de Rumilly par le développement des activités liées au thème de l'eau (baignade, pêche, passage à gué), des milieux et espaces naturels (sentiers botaniques, liaison piétonnière, accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite...), du sport (vélo-VTT, karting, canoé, parcours santé, et équipements divers...)
- Accompagnement d'un projet intercommunal de pleine nature, base de départ et d'arrivée de sentiers pédestres (chemin des écoliers notamment) et itinéraires cyclables autour du collège d'Alby. Mise en valeur de structures intercommunales et développement de produits de pratique de pleine nature (sentiers, parcours santé...)
- Projet de valorisation des étangs et du Moulin de Crosagny : mise en valeur du site, réorganisation du bâti existant, extension, création d'un espace muséographique, salle hors sac, locaux du SIREC, en prenant en compte l'accessibilité du site aux Personnes à Mobilité Réduite, et son intégration dans un milieu naturel sensible ...

Maître d'ouvrage envisagé :

- Base de loisirs de Rumilly : Ville de Rumilly
- Parcours et sentiers : Communauté de Communes du Pays d'Alby
- Site de Crosagny : SIREC, Communautés de Communes

Partenaires de l'action :

Plan d'eau : SIGAL, Communautés de Communes du Canton de Rumilly, Communauté de Commune du Pays d'Alby, Office de Tourisme de l'Albanais

Parcours et sentiers : SIGAL, PNR du Massif des Bauges ; Office de Tourisme de l'Albanais

Site de Crosagny : Formalisation d'un partenariat entre le SIREC, les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby ; la Communauté de commune du Canton d'Albens Offices de Tourisimes de l'Albanais

**❑ Coût prévisionnel de l'action:
Investissement**

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Parcours et sentiers	100 000€	100 000€	30%	30 000€
Plan d'eau	425 000€	386 570€ (hors voirie et assainissement)	30 %	115 971€
Etangs et Moulin de Crosagny	557 725 €	350 000€ (hors voirie et assainissement)	30 %	105 000€
Total subvention régionale				250 971€

❑ Subvention Région :

30 %

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
Sentier et nature	15000€	15000€					
Base de loisirs			115971€				
Crosagny					52 500€	52 500€	

❑ Autres partenaires financiers :

Conseil Général, Etat, ...

Europe et Communauté de Communes Albens pour Crosagny

❑ Echéancier de réalisation:

2009-2010 : parcours et sentiers

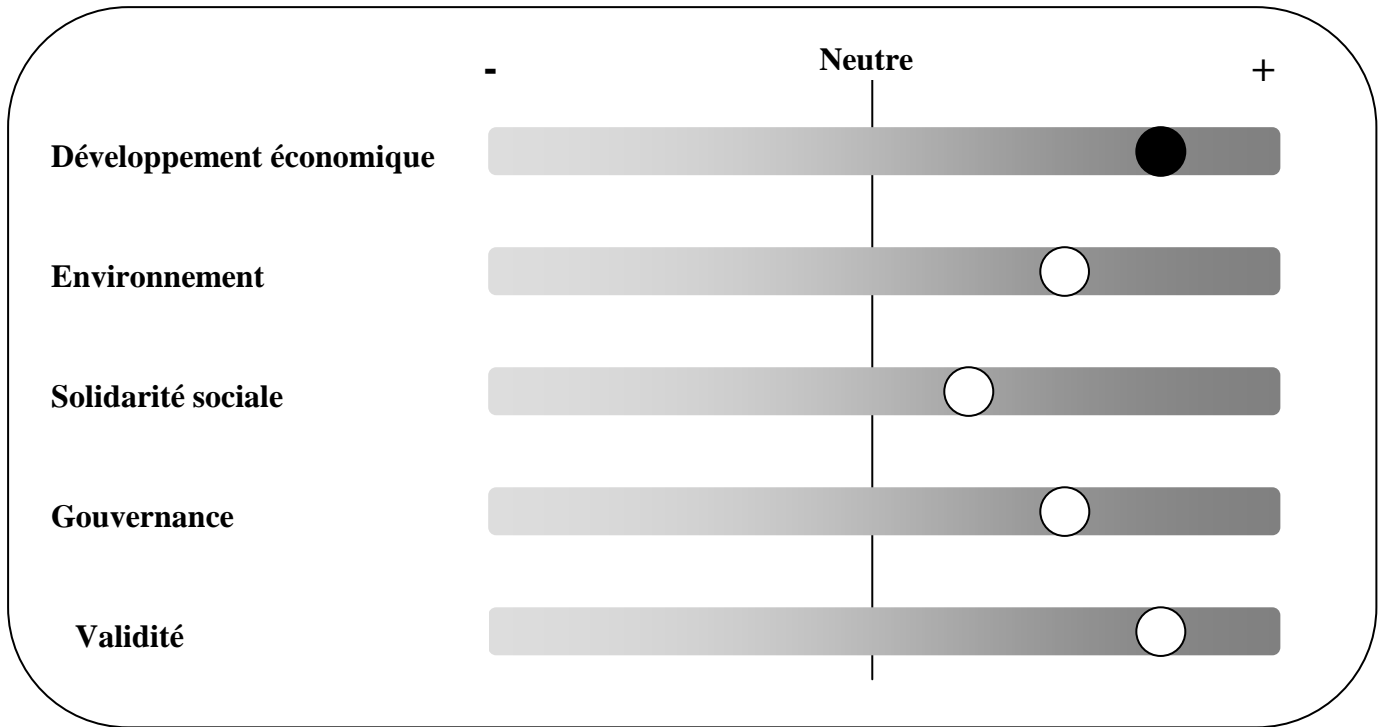
2011 : base de loisirs de Rumilly

2012... : site de Crosagny

❑ Critères d'évaluation :

- respect du site
- fréquentation par un nouveau public
-

❑ Appréciation Développement Durable :



Action qui va permettre la valorisation d'un site remarquable en valorisant cet environnement sensible et rare

Une attention particulière sera portée à rendre ce site accessible aux personnes à mobilité réduite

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Renforcer les pôles touristiques structurants

Intitulé de l'action :

Etude de faisabilité d'une piscine couverte intercantonale

Objectifs de l'action :

- Structurer l'offre touristique en confortant les pôles et équipements structurants
- Renforcer l'attractivité du territoire auprès de la clientèle de proximité
- Offrir des espaces de détente aux habitants

Descriptif de l'action :

Contexte

Il n'y aucune piscine couverte sur le territoire de l'Albanais, il existe uniquement une piscine découverte à Rumilly ouverte du 1^{er} mai à début septembre. Ceci rend difficile pour les écoles l'organisation de l'enseignement de la natation rendue obligatoire par l'Education Nationale et la pratique régulière de ce sport par l'ensemble des habitants du territoire.

De plus, la piscine est un élément attractif pour les personnes en séjour et pourrait concourir à l'objectif global de développement de produits touristiques

Actions envisageables :

Etude de faisabilité pour la construction d'une piscine couverte intercommunale. Cette étude pourrait concerner le territoire de l'Albanais Haut savoyard, de l'Albanais savoyard ainsi que le territoire de Seyssel/Frangy.

L'étude porterait sur la pertinence d'un tel équipement mais aussi sur les coûts de fonctionnement qui en découleront. Les critères Développement Durable devront être respectés tant dans la conception de la piscine que dans son fonctionnement (déplacement des usagers, gestion de l'eau, chauffage...)

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

Partenaires de l'action :

Communautés de communes des cantons d'Albens, de Rumilly et du Pays d'Alby

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Etude	30 000€	30 000€	50%	15 000€
Total subvention régionale				15 000€

Subvention Région :

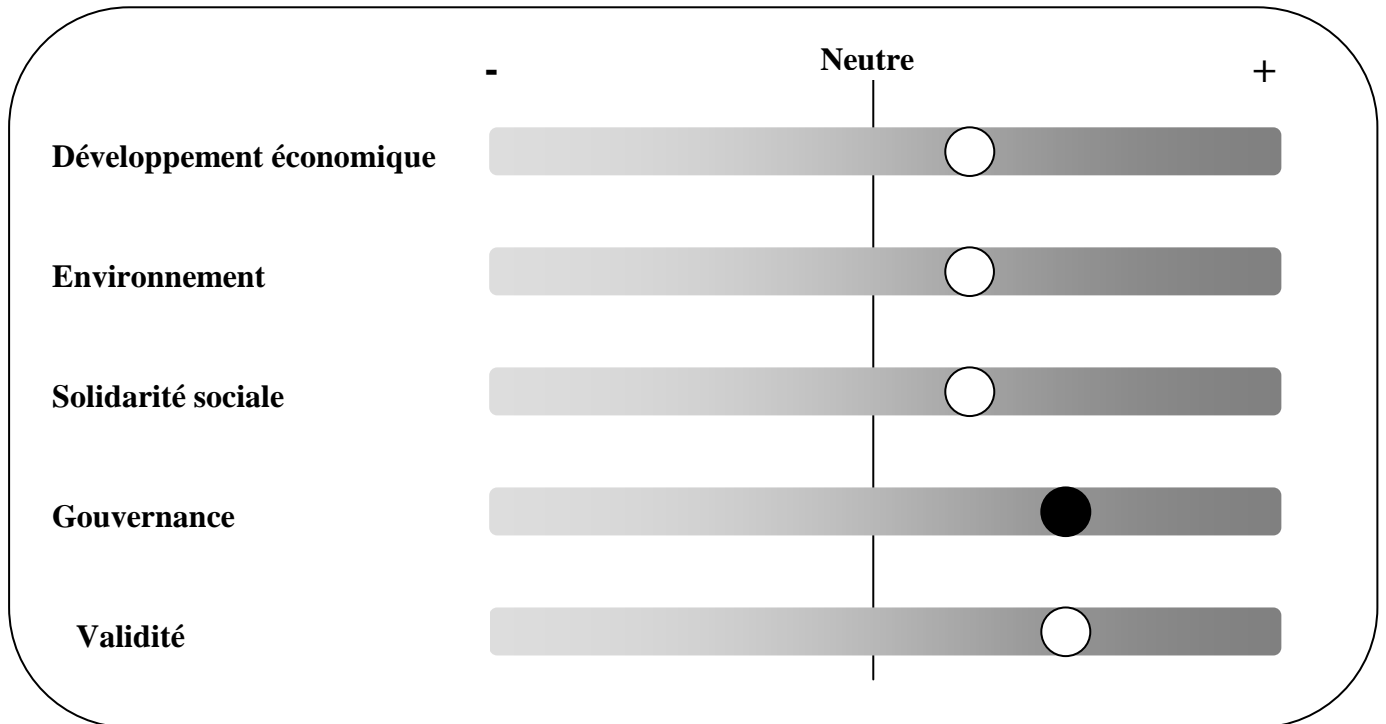
Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
étude		7500€	7500€				

Autres partenaires financiers :

Echéancier de réalisation:
2010/2011

Critères d'évaluation :

Appréciation Développement Durable :



Cette action se fera en lien avec les territoires voisins et devra être exemplaire en terme de gouvernance. Par ailleurs, la préoccupation environnementale et de développement durable est forte ; la décision de faire ou non cet équipement sera prise au regard du respect de ce critère.

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Organiser et structurer l'offre touristique locale

Intitulé de l'action :

Valorisation touristique du patrimoine bâti

Objectifs de l'action :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Préserver le cadre de vie et entretenir le patrimoine bâti
- Créer des circuits thématiques s'appuyant sur le patrimoine local

Descriptif de l'action :

Le patrimoine support de l'attraction touristique est multiple, outre le patrimoine naturel et les paysages, il comprend les lieux de visites culturels ou traditionnels, des éléments du patrimoine, four à pain, pont, oratoire, moulins, ...

Dans une problématique de développement de la fréquentation, il est important de repérer les éléments les plus forts de ce patrimoine, pour les conduire à devenir des « phares » de l'identité territoriale, et un élément de reconnaissance de sa vocation touristique.

Envisager le patrimoine comme le support de circuit thématique de randonnées ou d'itinéraires touristique

Actions envisageables en plusieurs étapes :

- Etude sur l'ensemble du territoire pour identifier les éléments à valoriser
- Aide à la réhabilitation du petit patrimoine bâti (four à pain, pont, oratoire, moulins...)
- installation de mobilier d'interprétation

Suite à l'étude globale, un règlement intérieur définira des critères de sélection en fonction de l'intérêt touristique du site pour le territoire, des inventaires réalisés sur le territoire, de la garantie d'ouverture au public...

Maître d'ouvrage envisagé :

Etude globale et rédaction du règlement intérieur : SIGAL

Réhabilitation : communes, Communautés de Communes, porteurs de projet privé (sous condition)

Maître d'œuvre envisagé :

Les communes, porteurs de projets privés

Partenaires de l'action :

Communautés de Communes du Canton de Rumilly, du Pays d'Alby, Office de Tourisme de l'Albanais, Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais,

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
réhabilitation	200 000€	200 000€	40%	80 000€

Total subvention régionale	80 000€
----------------------------	---------

Subvention Région :

40 % :

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
			16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€

Autres partenaires financiers :

Conseil Général, FRACET ...

Echéancier de réalisation :

Etude globale : 2010

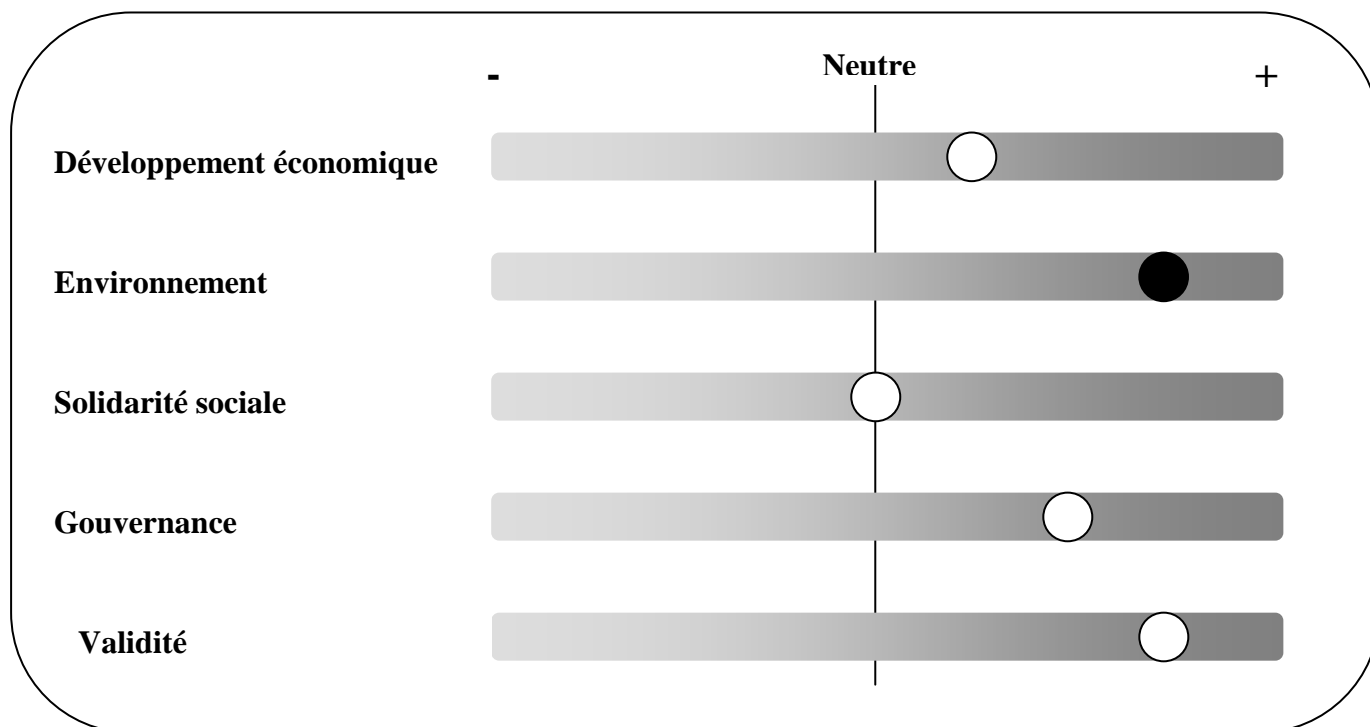
Travaux : à partir de 2011 : 40000€ par an

Critères d'évaluation :

Nombre de projets réalisés

Nombre de porteurs mobilisés public ou privé

Appréciation Développement Durable :



Action qui vise à valoriser le patrimoine local et qui a donc un impact non négligeable en terme d'environnement

Investissements pérennes, l'action aura donc des effets dans le temps

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Organiser et structurer l'offre touristique locale

Intitulé de l'action :

Le développement de l'hébergement touristique :

Objectifs de l'action :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Développer l'offre d'hébergement
- Organiser et structure la fonction d'accueil et la promotion du territoire

Descriptif de l'action :

Le diagnostic mené dans le cadre de la définition du ScoT fait apparaître un manque important d'hébergement en terme de nombre de lits disponibles, de correspondance aux attentes des consommateurs et de visibilité. Par ailleurs, les hébergements ruraux doivent être privilégiés pour bénéficier d'un environnement favorisant le séjour.

Il s'agit, par cette action, de favoriser le développement et l'amélioration des hébergements touristiques afin de répondre aux besoins de la clientèle. Cette action doit également permettre de fixer les visiteurs sur le territoire (courts séjours) et ainsi favoriser la création de richesses localement.

La création d'hébergements touristiques, est aussi une opportunité pour la réhabilitation du patrimoine bâti local, et l'intégration de l'activité touristique dans le territoire.

Cette action sera conditionnée aux projets ouverts à l'accessibilité des personnes à mobilité réduites/ travaux d'économie d'énergie

Actions envisageables :

Développement de l'offre d'hébergement touristique par des aides financières sous conditions aux porteurs de projets. Il sera également nécessaire et par des actions d'animation et de communication de rendre l'offre plus visible et d'améliorer la circulation d'information entre les « hébergeurs » dans un souci d'accueil du public.

L'aide sera conditionnée à des critères de Développement Durable (économie d'énergie..) et d'accessibilité au aux Personnes à Mobilité Réduite.

Par ailleurs, les gîtes de groupe (type de structure absente du territoire) seront privilégiés

Un cahier des charges définira les conditions d'attribution d'une aide

Maître d'ouvrage envisagé :

Communication : office du tourisme
Les porteurs de projet privés pour les travaux

Maître d'œuvre envisagé :

Les porteurs de projet

Partenaires de l'action :

Communautés de Communes du Canton de Rumilly, du Pays d'Alby, SIGAL, Office de Tourisme de l'Albanais, Conseil Général, labels (gîte de France, Clévacances, Bienvenue à la ferme, ...), entreprises du territoire, Comité d'Actions économiques Rumilly-Alby Développement

Coût prévisionnel de l'action :

Action 2011-2015 donc 5 ans

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Investissement : création ou amélioration	180 000€	180 000€	40%	72 000€
communication	30 000€	30 000€	30%	9 000€
Total subvention régionale				81 000€

Subvention Région :

40 % investissement – 30% communication

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
travaux			12 000€	15000€	15000€	15000€	15000€
Communication			3000€	3000€	2000€	1000€	

Autres partenaires financiers :

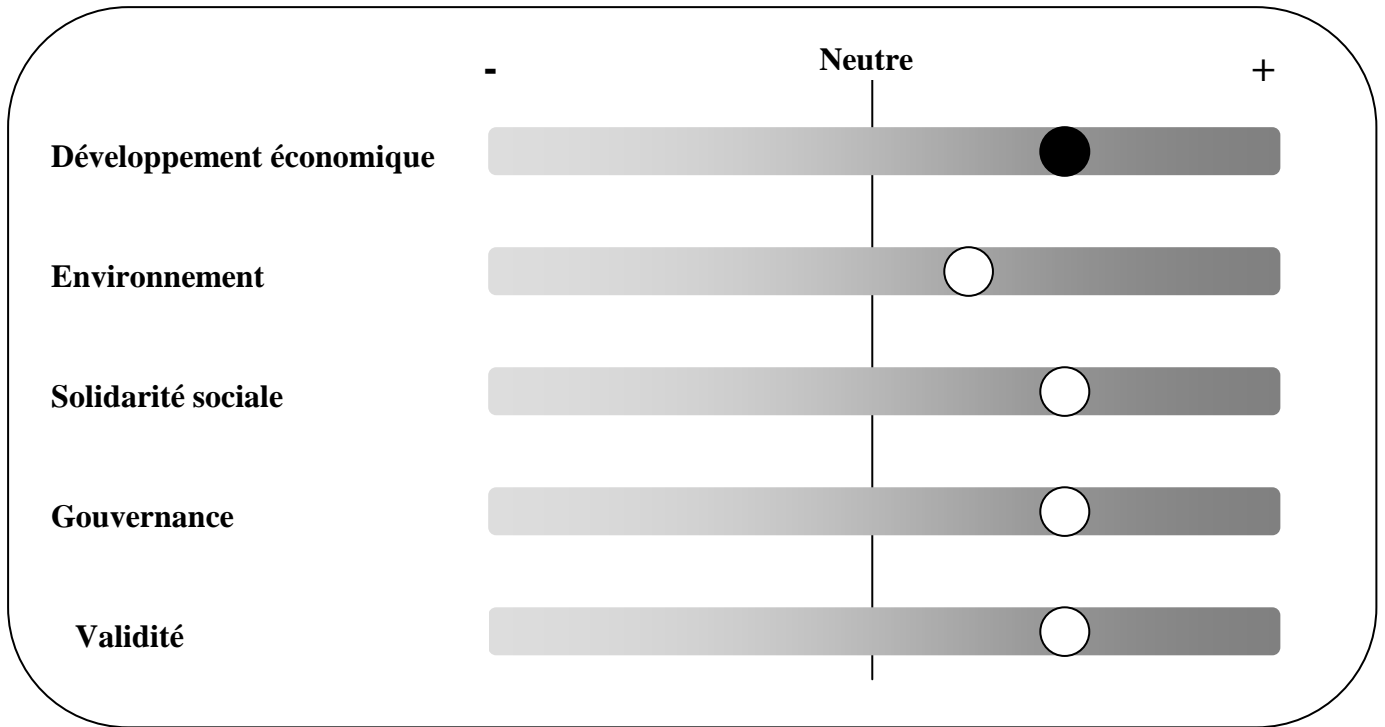
Conseil Général, labels, ...

Echéancier de réalisation:

Critères d'évaluation :

- Nombre d'hébergements créés
- Nombre d'animations collectives
- Nombre de personnes ayant fait des travaux d'économie d'énergie

Appréciation Développement Durable :



Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie
Objectif : Organiser et structurer l'offre touristique locale

❑ **Intitulé de l'action :**

Le développement de produits touristiques type court séjour ou Week-end

❑ **Objectifs de l'action :**

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Organiser la fonction de promotion, d'animation du territoire et d'ingénierie touristique
- Mettre en réseau les acteurs

❑ **Descriptif de l'action :**

Le diagnostic mené dans le cadre de la définition du SCoT fait apparaître un déficit d'attractivité touristique de l'Albanais du à la concurrence des territoires voisins mais aussi à un manque de valorisation

La mise en valeur des produits du terroir et de l'artisanat local est devenue, au cours de ces 15 dernières années, le fer de lance de nombreux territoires touristiques ruraux. Non seulement ce type d'activités est un moyen de favoriser la diversification des exploitations agricoles, de développer les débouchés des productions en vente directe, mais c'est aussi une réponse aux besoins de qualité et d'authenticité dans la consommation de la majorité des clientèles urbaines.

Le développement des AOC et labels de qualité constituent un marché important à exploiter, tant au niveau local sur la proximité, que pour les clients en séjour qui découvrent la richesse des produits d'un territoire.

D'autre part, l'importance de la diversité des loisirs et des activités à pratiquer sur un lieu de séjour contribue à renforcer la première impression positive du touriste lors de sa décision de choix de son lieu de vacances ou d'excursion.

Il est donc important de savoir adapter l'offre à une demande sensiblement différente de celle du résident du territoire, généralement plus sportive.

Pour orienter les choix des visiteurs et des touristes, il est indispensable aujourd'hui de faire connaître le territoire touristique, en même temps que l'on valorise l'offre.

Cela suppose une organisation locale professionnelle qui à l'échelle du territoire, l'Office de Tourisme de l'Albanais pourrait assurer cette assistance à la mise en marché.

Actions envisageables :

Le développement de produits touristiques type court séjour ou Week-end adapté à la diversité de l'offre du territoire (complémentarité sites, agriculture, équipements et professionnels du tourisme)
Cela nécessite une Etude préalable approfondie des besoins et potentialités

1 -Mise en place des produits de court séjour (Ex : produit « culture et patrimoine » : visite de sites culturels et patrimoniaux + visite chez des producteurs locaux + nuitée en demi-pension....)

2-promotion des produits du territoire

❑ **Maître d'ouvrage envisagé :**

Office de tourisme de l'Albanais

❑ **Maître d'œuvre envisagé :**

Office de tourisme de l'Albanais, prestataires

Partenaires de l'action :
SIGAL, Communautés de Communes

Coût prévisionnel de l'action:

Total : 75 000 €

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Etude des besoins	25 000€	25 000€	50%	12 500€
communication	50 000€	50 000€	3 0%	15 000€
Total subvention régionale				27 500€

Subvention Région :

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
étude		12 500€					
Communication			3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

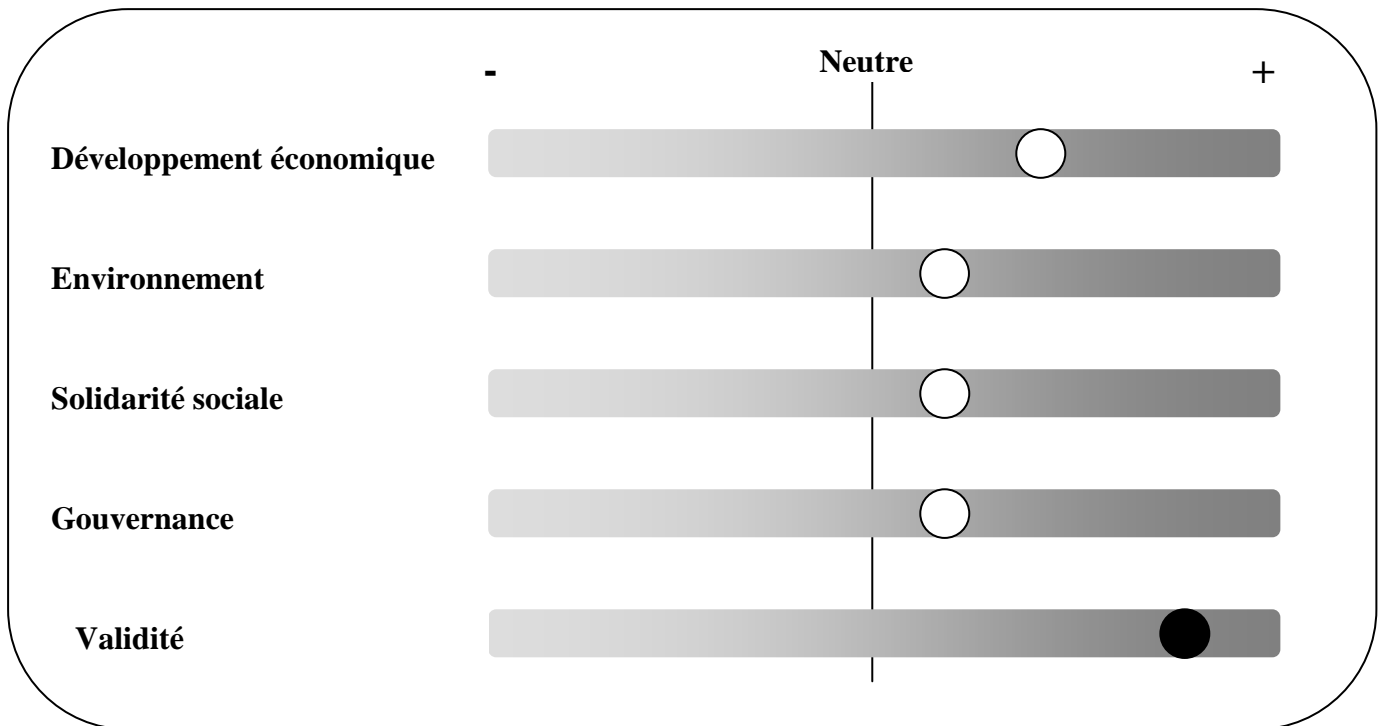
Autres partenaires financiers :

Conseil Général, Etat, ...

Echéancier de réalisation:

Critères d'évaluation :
Nombre de séjour supplémentaire
Implication des partenaires

Appréciation Développement Durable :



Objectif important de développer le tourisme dans le territoire qui, à terme pourra générer des emplois, cette action par l'implication de l'office du tourisme s'inscrit dans le temps

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Renforcer le potentiel économique de l'agriculture du territoire

❑ **Intitulé de l'action :**

Favoriser les installations et la diversification de l'agriculture y compris les filières biologiques

❑ **Objectifs de l'action :**

Favoriser l'installation et le développement de nouvelles productions répondant à la demande des consommateurs locaux.

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte

La production laitière est omniprésente et dynamique, mais elle rend l'agriculture du territoire totalement dépendante des industriels de la transformation et des évolutions de la filière laitière (disparition des quotas, évolution des primes PAC).

Il est nécessaire de préserver le tissu laitier local tout en saisissant les opportunités sur des filières de niche avec un marché de proximité. Les consommateurs locaux relayés par certains élus et membres du CLD demandent des produits de proximité, notamment en maraîchage, fruits, agriculture biologique... Le Grenelle de l'Environnement prévoit également une augmentation de la part des produits locaux et bio dans la RHF.

Cette diversification se heurte à des problèmes : les installations dans ces productions sont plus difficiles, du fait du manque d'encadrement, d'organisation de marché, d'appui technico-économique. Par ailleurs, le Conseil Régional met en place des points d'information sur la transmission agricole, et la mise en place d'une animation territoriale permettrait d'avoir une synergie entre le terrain et ce point d'information.

Ces productions nécessitent d'étudier et préciser les conditions de leur rentabilité et de leur faisabilité dans le contexte local (bio, agri-tourisme...).

Enfin les investissements nécessaires sont importants individuellement ou collectivement, donc difficiles à rentabiliser.

Actions envisageables :

A noter en préambule que les projets identifiés mobiliseront en priorité les dispositifs de droit commun comme par exemple :

- ↳ Aide régionale en faveur des ateliers collectifs de transformation et des projets collaboratifs amont-aval
- ↳ Soutien aux dynamiques collectives en faveur des entreprises agroalimentaires
- ↳ Fonds Régional d'Aide au Conseil en faveur des entreprises agroalimentaires
- ↳ Fonds Régional d'Intervention Stratégique en faveur des entreprises agroalimentaires
- ↳ Modernisation des bâtiments d'élevage : filières d'élevage bovine, ovine, caprine

Pour l'ensemble des dispositifs ci-dessus, la Région soutiendra en priorité les projets relatifs à des productions biologiques et à l'autonomie d'exploitations dont des aides plus spécifiques peuvent être sollicitées :

- ↳ Aide à la conversion

- ↳ Aide à la certification
- ↳ Aide à la filière Bio (CROF Bio)

Installation et reprise :

Actions de droit commun Pour mémoire

- Diagnostic de reprenabilité dans la production actuelle ou en diversification (pour mémoire – financement FICIA)

Actions pouvant émerger sur des crédits PSADER

- Identification et sensibilisation de l'ensemble des futurs cédants,
- Repérage de porteurs de projets / promotion à l'intérieur et à l'extérieur du territoire pour attirer ces projets, mise en contact avec les cédants

Ces projets devront permettre une vraie plus value par exemple en :

- ↳ Ciblant une intervention en priorité sur les communes avec beaucoup de départ à la retraite
- ↳ Soutenant en priorité un type d'exploitation
- ↳ Soutenant X projets supplémentaires sur le territoire, ce supplément sera justifié en présentant les actions prévues au titre de l'action régionale pour l'année en cours (ex : 50 rencontres avec de futurs cédants pour tout le département dont 5 sur le territoire de l'Albanais auxquelles s'ajouteront 15 rencontres cofinancées via le PSADER).

Animation pour l'émergence de projets :

Les projets en diversification concernent potentiellement toutes les productions et notamment l'agriculture biologique, le maraîchage (plus fortes demandes actuelles), mais aussi la transformation, les services, l'agritourisme, les bio-énergies...

Actions Pouvant émerger sur des crédits PSADER

- recherche et analyse de la demande, sensibilisation de producteurs potentiels, organisation collective de la production, échanges techniques, mise en place de filière courte...
- évaluation et communication sur les conditions de réussite

Aide aux investissements et communication

Actions Pouvant émerger sur des crédits PSADER

- Financement de la création ou de la modernisation d'outils collectifs de vente et/ou de transformation : magasins, accueil de public, atelier de stockage, préparation, transformation etc...
- Promotion des produits : création et diffusion d'une plaquette (ou autre communication) recensant les produits et les producteurs du territoire Cette action devra se réaliser en cohérence avec les actions menées par le SIGAL et l'office du tourisme

Maître d'ouvrage envisagé :

Chambre d'agriculture 74, ADASEA 74, associations, collectivités
Porteurs de projets

Maître d'œuvre envisagé :

Partenaires de l'action :

ADABIO, SIGAL, SAFER, coopératives, associations de producteurs, CAE

Coût prévisionnel de l'action

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional Cddra	
			Taux : %	Montant
Animation installation	75 000€ = 32 jours/an (moyenne) x 400 €	75 000€	50%	37 500€
Animation émergence	50 000€ = 20 à 25 jours par an x 400€	50000€	50%	25000€
Investissements et communication	360 000€		30%	108 000€
Total subvention régionale CDDRA				170 500€

Subvention Région :

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
Animation	3200€	11400€	11400€	11400€	11400€	11400€	8200€
Investissement		18000€	18000€	18000€	18000€	18000€	18000€

50% fonctionnement
30% investissement

Autres partenaires financiers :

CG74 sur investissement individuel
ADASEA 74 ; /Chambre d'Agriculture 74 (50% sur fonctionnement), Investissements privés

Echéancier de réalisation:

Critères d'évaluation :

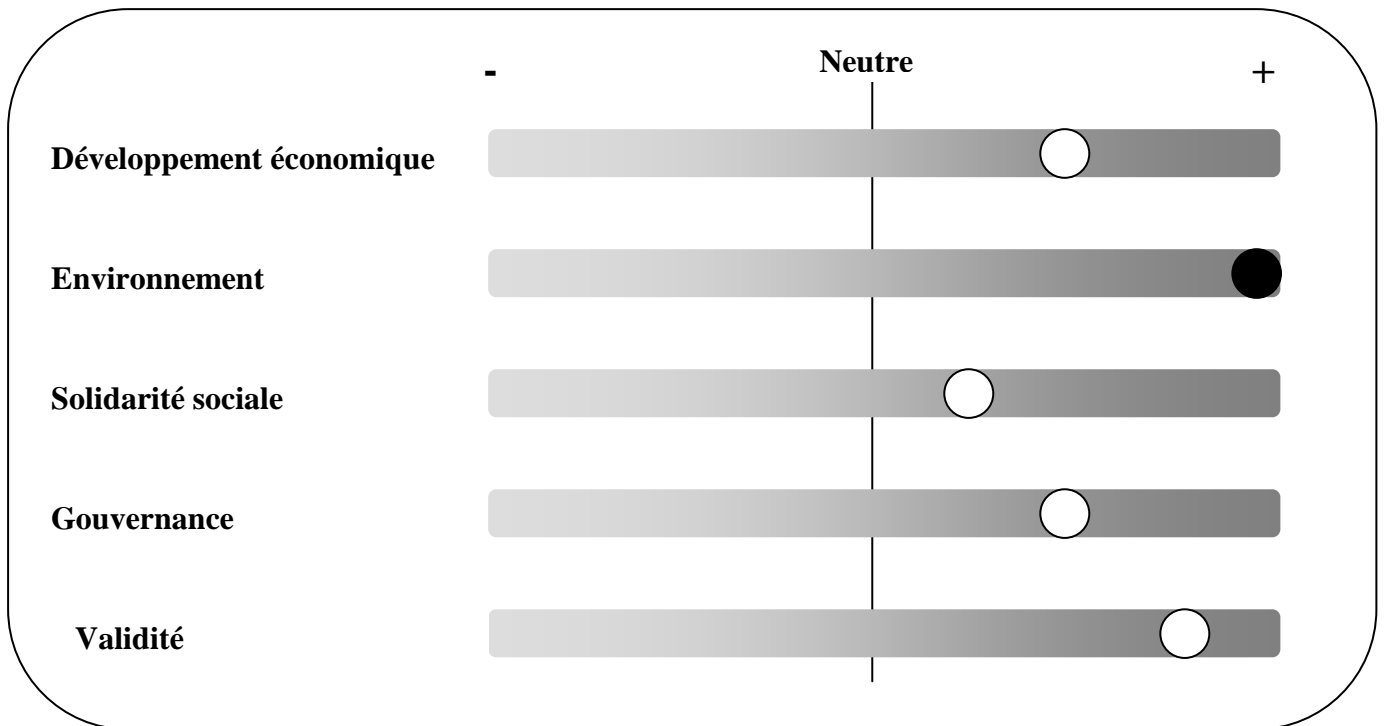
Nombre d'exploitations à céder repérées et analysées

Nombre d'installations en diversification **Objectif : 10 installations** (rappel : environ 60 à 70 cédants d'ici 5-10 ans)

Nombre de projets identifiés et réalisés, Nb de producteurs concernés

Réalisation de la plaquette, Nb de plaquettes diffusées

Appréciation Développement Durable :



Action forte en terme de Développement Durable puisqu'elle associe des préoccupations économiques à travers la pérennisation de l'agriculture mais aussi environnementale avec la promotion de l'agriculture biologique. Cette action répondant à une demande forte des consommateurs, elle devrait être pérenne

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Améliorer la multifonctionnalité de l'espace

❑ **Intitulé de l'action :**

Préserver les paysages boisés et gérer l'ouverture au public de ces espaces en :
Améliorant la gestion des forêts et des ripisylves
Préservant les populations d'anciennes châtaigneraies ;
Entretien des arbres fruitiers de plein -vent

❑ **Objectifs de l'action :**

- Mieux gérer la forêt pour améliorer son exploitation ;
- Entretien des paysages et faciliter l'ouverture au public (liens possible avec la production de bois-énergie)
- Conserver ces vieilles plantations de châtaigniers et les entretenir
- Préserver le paysage offert par les arbres fruitiers de plein-vent

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte

La majorité des forêts du territoire sont privées, et souvent peu gérées et exploitées. Les bois des collines du territoire sont peuplés principalement de châtaigniers, et sont également majoritairement privés.. Ces collines sont caractéristiques de l'identité du territoire, et présentent un paysage attractif.

Même si un plan de massif est dans sa dernière phase sur le canton d'Alby (massif du Semnoz) et un autre est en cours de d'élaboration sur le canton de Rumilly (Massif du Clergeon), ces forêts souffrent d'un manque de gestion et d'entretien. Pour exemple, les Ripisylves sont assez nombreuses, partagées entre de multiples propriétaires et peu gérées.

Les paysages de l'Albanais sont encore marqués par d'anciens vergers et châtaigneraies. On trouve encore de vieux châtaigniers, témoins du passé, parfois très abîmés, mais lieux d'une intense biodiversité. Ils abritent notamment souvent le Pic Mar (protégé), et de nombreuses autres espèces d'oiseaux ou d'insectes. Ces espaces comptent également un nombre très important d'arbres fruitiers plein-vent (pommiers, poiriers..) qui offrent un paysage unique et dont la production est peu valorisée.

Actions envisageables :

Il s'agit de mettre en place une animation auprès des propriétaires forestiers afin de les sensibiliser à la gestion de leur forêt, et les inciter à créer une association syndicale de gestion forestière. L'objectif de ces associations est de définir des plans de gestion et de réaliser des travaux (accès, exploitation, voire vente) en commun (animation CRPF). Si une commune est intéressée et motrice sur une des actions en faveur des Ripisylves ou des châtaigneraies, il sera possible d'aller plus loin sur un site pilote (CRPF / ONF)

La valorisation économique du bois ou des fruits des vergers pourra être utilisée comme levier pour mobiliser les propriétaires. (Se reporter aussi à la fiche n°25 sur la production d'énergie).

Ces actions sont également à mettre en lien avec les actions touristiques qui visent à promouvoir les paysages et le territoire.

- Ripisylves : Etude foncière afin d'analyser la structure de la propriété, Analyse des opportunités, Evaluation des besoins de remise en état, d'entretien et d'exploitation de la forêt, d'amélioration de l'accessibilité, et d'équipements éventuels pour l'accès au public
- Châtaigneraies : Localisation des anciennes châtaigneraies sur tout l'Albanais à partir d'anciens cadastres et valider leur présence sur le terrain, analyse de la structure de la propriété et des opportunités
- Vergers de plein vent : Inciter les propriétaires à entretenir leur arbres, passer des conventions avec des professionnels pour faire des actions collectives de sensibilisation et d'initiation. L'objectif est d'organiser une à deux journées de sensibilisation par an et par commune du territoire

Maître d'ouvrage envisagé :

CRPF

ONF

Communes concernées

Association croisons et Carmaniules , autres association...

Maître d'œuvre envisagé :

Partenaires de l'action :

Croisons et Carmaniules, les croqueurs de pommes

Propriétaires, ONF, communes, CRPF

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :- fonctionnement

Animation : 125000 €

Inventaire +Repérages terrain, et identification des besoins d'entretien + recherche et information des propriétaires = 25 000 €

Entretien verger : 55 700 € soit une trentaine de journées par an

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional Répartition CDDRA	
			Taux : %	Montant
Animation	125 000€ = 50 à 60j /an, 25000€/an	125 000€	40%	50 000€
Inventaire + identification des besoins d'entretien : +	25 000€= 20 à 25 jours par an x 400€	25 000€	30%	7500€
Entretien	55700 €	55700€	40%	22 280€
Total subvention régionale crédit complémentaire CDDRA				79 780€

Pour mémoire :

- Participation aux frais notariés et soutien à l'acquisition de délaissés : 20 000€ (Conseil Général)

Subvention Région :

30 à 40%

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
----------------------	----------------------	------	------	------	------	------	----------------------

Animation 40%		8300€	8300€	8300€	8300€	8300€	8300€
Entretien 40%		3714€	3714€	3714€	3714€	3714€	3714€
Inventaire 30%		1500€	1500€	1500€	1500€	1500€	

☐ **Autres partenaires :**

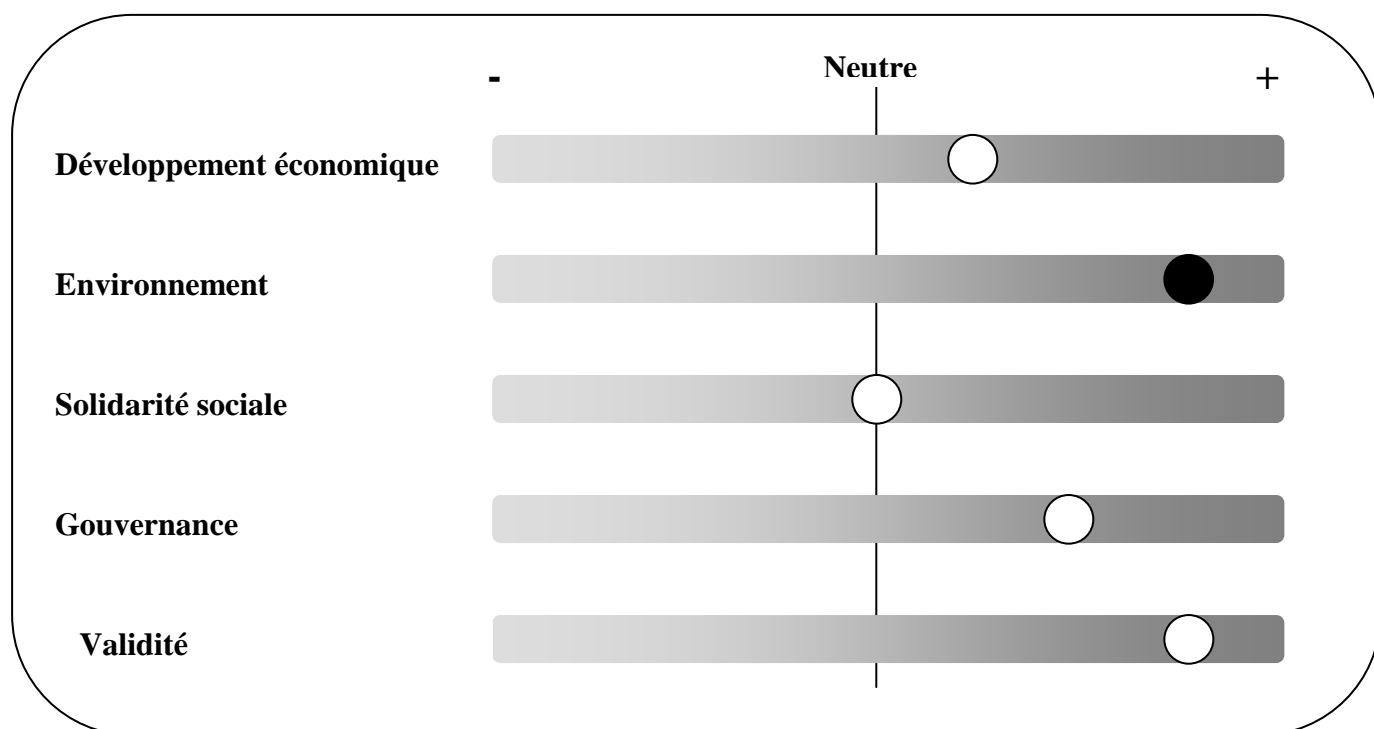
CR PSADER Action 2.1.1, 2.1.4, 5.3, 5.5
 ONF, CRPF, SIGAL, Communes, CG (frais notariés)
 CR PSADER (action 2.4.3)
 CAE

☐ **Echéancier de réalisation:**

☐ **Critères d'évaluation :**

Nb d'ha de forêts gérés (plan de gestion ou équivalent) en plus
 Réalisation de l'inventaire
 Nombre de propriétaires contactés
 Nombre d'ha de châtaigneraies retrouvés
 Nombre d'arbres fruitiers entretenus

☐ **Appréciation Développement Durable :**



Action qui valorise les paysages de l'Albanais en les préservant, les entretenant dans l'objectif de l'ouvrir au public. Cette action a donc un fort accent environnemental

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : améliorer la prise en compte du volet « énergie » dans les activités de l'espace rural

❑ **Intitulé de l'action :**

Favoriser la production d'énergie dans la production agricole et favoriser une filière bois-énergie

❑ **Objectifs de l'action :**

- Diminuer l'impact environnemental ainsi que les coûts de production dans la production agricole, développer les énergies renouvelables
- Participer au développement de la filière bois énergie en collaboration avec les acteurs de la filière bois (FIBOIS, FIBRA...) et les partenaires de la politique énergie de la Région

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte

L'augmentation du coût de l'énergie, et donc des coûts de production, ainsi que la nécessité de prendre en compte l'environnement dans l'activité agricole (ressources énergie et eau) sont des questions qui apparaissent très importantes sur un territoire où l'agriculture est très présente. La recherche d'économies d'énergie et d'eau devient prégnante auprès des producteurs.

Le nouveau Plan de Performance Energétique mise en place par l'état soutiendra les projets individuels. Mais une intervention conjointe de la chambre d'agriculture et de l'espace info énergie Prioriterre semble tout à fait appropriée et innovante pour assurer une sensibilisation et un accompagnement collectif.

Outre la notion d'économie d'énergie pour les exploitations, il est également nécessaire d'anticiper sur les besoins énergétiques futurs.

Avec une forêt et des lisières peu exploitées, des intervenants locaux, ou à proximité (scieries notamment), un prix des sous-produits de scierie qui augmente, il serait intéressant d'évaluer la faisabilité d'une valorisation du bois énergie (plaquettes locales...), voire d'autres bio-énergies (méthanisation, HVP...).

Des dynamiques seront recherchées suite à l'installation de l'entreprise SIVALP à Rumilly dans le développement d'une véritable filière bois.

Le PNR des Bauges a déjà beaucoup travaillé sur cette thématique. Par ailleurs, le Conseil Général et la Région subventionnent déjà la sensibilisation et les études de faisabilité, via Prioriterre et le syndicat d'électrification 74.

Actions envisageables :

Actions droit commun Pour mémoire,

- Réaliser des diagnostics individuels de type PLANETE (pour mémoire car financés dans le PPE),

Actions pouvant émerger sur les crédits PSADER

Les actions en direction des coopératives, des points de vente, favorisant leur mise en réseau et permettant d'améliorer la gestion des consommations en énergie et en eau seront privilégiées

- Sensibiliser et informer les agriculteurs et les coopératives et les points de vente collectifs
- Apporter des conseils d'amélioration et d'investissement sur les économies d'eau et d'énergie, voire la production d'énergie pour les exploitations
- Investissements dans les coopératives permettant des économies d'eau ou d'énergie,
- Valorisation de l'action, communication.

☐ Maître d'ouvrage envisagé :

Chambre d'agriculture 74, prioriterre, coopératives laitières, associations, collectivités...

☐ Maître d'œuvre envisagé :

☐ Partenaires de l'action :

SIGAL - Communes - CG74 - ADEME – Coopératives

Prioriterre, Chambre d'agriculture, Parc des Bauges, CRPF, ONF Energie, CAE

☐ Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

Pour 15 projets par an environ :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional PSADER	
			Taux : %	Montant
Fonctionnement : animation	25 jours par an X 450€ en moyenne	64 000€	50%	32 000€
Etudes (coopératives ou point de vente)	150 000€	150 000€	30%	45000€
investissements	50 000€	50 000€	40%	20 000€
Total subvention région				97 000 €

Pour mémoire

Investissements individuels : complément CR sur PPE

Coûts de sensibilisation des collectivités : pour mémoire déjà pris en charge par le CG74 via Prioriterre.

☐ Subvention Région :

50% fonctionnement

Participation région	2009 (2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
fonctionnement 50%		5800 €	5800 €	5800 €	5800 €	5800 €	3000 €
études 30%		4500€	4500€	9000€	9000€	9000€	9000€
investissement40			10000€	5000€	5000€		

☐ Autres partenaires financiers :

Etat sur ligne PPE

CG74

Agriculteurs et coopératives

SIGAL

CA 74

Filière bois

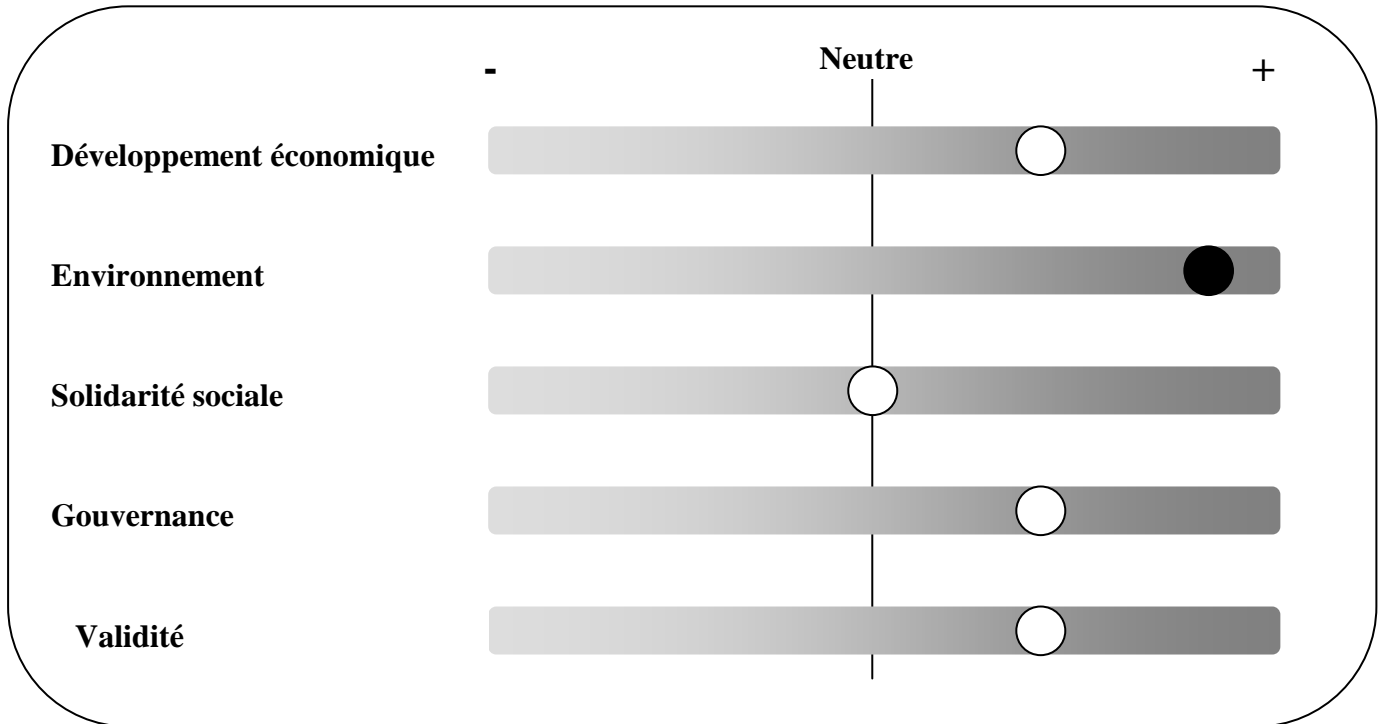
☐ Echancier de réalisation:

☐ Critères d'évaluation :

– Nombre de contacts réalisés

- Nombre d'audits réalisé / d'études de faisabilité
- Définition d'objectifs chiffrés (économies d'énergie ou diminution des émissions de carbone)
- Mise en place d'indicateurs permettant de suivre la réalisation de l'objectif
- Nombre d'investissements réalisés

□ **Appréciation Développement Durable :**



Action qui contribue à la préservation de l'environnement en favorisant les énergies renouvelables et les circuits courts d'alimentation en énergie

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Renforcer le potentiel économique de l'agriculture du territoire

❑ **Intitulé de l'action :**

Pérenniser les outils de collecte et de transformation du territoire

❑ **Objectifs de l'action :**

Rationaliser et améliorer la pérennité de la collecte et de la transformation du lait sur le territoire

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte

L'Albanais compte 8 ateliers de collecte et de transformation, qui emploient 200 salariés. Ces ateliers regroupent 7 à 100 producteurs chacun. La production laitière représente environ 75% de la production agricole de l'Albanais.

Le lait est majoritairement transformé sur le territoire, il y a peu de flux avec les territoires voisins.

Les aires de collecte entre les coopératives se superposent parfois (un certain % de producteurs – du quota- ne livrent pas à la coopérative la plus proche). Le plus gros atelier du territoire a besoin de gros travaux de modernisation.

Les agriculteurs sont propriétaires des bâtiments et matériels de collecte et de transformation. Mais ce sont les industriels fromagers qui gèrent entièrement la transformation et sa commercialisation. Les producteurs sont donc dépendants de la pérennité des fromagers, et vulnérables à un rachat par un autre fromager dont les centres de décision seraient beaucoup plus éloignés.

Par ailleurs, un état des lieux de la filière laitière départementale est prévu à l'initiative du Conseil Général, et une démarche CROF se met en place pour la filière laitière

Actions envisageables :

Utiliser l'état des lieux réalisé par le CG 74 sur la filière lait pour la décliner au niveau du territoire de l'Albanais

Réaliser une animation territoriale auprès des différentes coopératives et de leurs producteurs afin :

Actions de droit commun – pour mémoire

- de réaliser ensuite les travaux de modernisation nécessaires dans les ateliers concernés en concentrant les investissements, (pour mémoire, financements FRISS IAA)
- élaborer une stratégie sur les possibilités de développer le partenariat entre producteurs et fromagers. (pour mémoire, financements FRAC)

Type d'actions pouvant élargir sur des crédits PSADER

- D'évaluer si des synergies sont possibles et utiles entre coopératives (regroupements...) dans l'objectif de renforcer les coopératives locales face aux grands groupes nationaux.
- De mener une réflexion collective sur les actions à mettre en place
- De rationaliser les réseaux de collecte du lait en fonction de la localisation des apporteurs

❑ **Maître d'ouvrage envisagé :**

Partenariat Chambre d'agriculture et FDCL pour l'animation,
Maîtrise d'ouvrage déléguée de la chambre d'agriculture pour le prestataire
Coopératives pour les travaux

❑ **Maître d'œuvre envisagé :**

Prestataires pour certaines parties, coopératives

Partenaires de l'action :

Coopératives, FDCL, producteurs de lait, fromagers, Coop de France, Chambre d'agriculture, CAE

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

Fonctionnement : Animation locale du CROF lait

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional	
			Taux : %	Montant
Suivi animation	50000€	50 000€	50%	25000€
Total subvention régionale (enveloppe complémentaire PSADER)				25 000€

Subvention Région :

Participation région	2009 (1 ^{er} semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suivi animation		5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	

Autres partenaires financiers :

CROF participation à l'investissement via les lignes régionales classiques FRIS

SIGAL CA74 et FDCL

CG

UE

Investissements privés

Echéancier de réalisation:

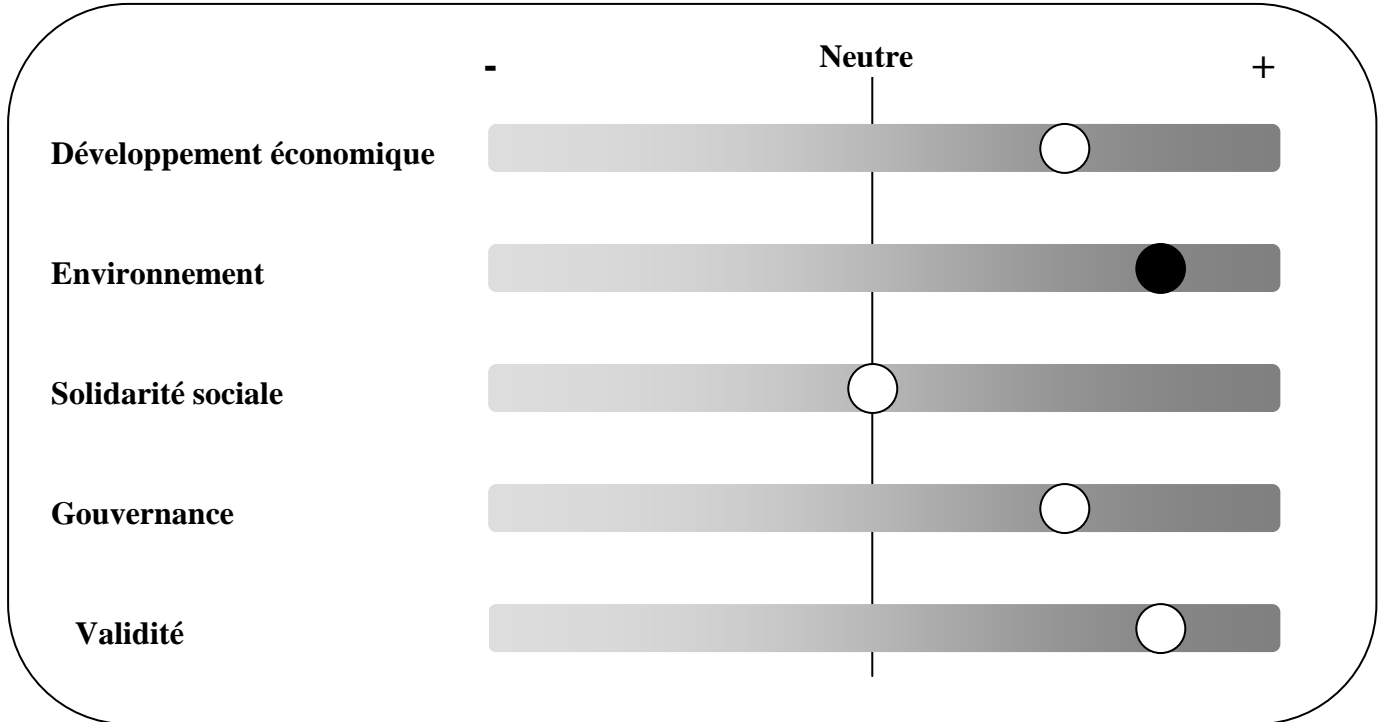
Critères d'évaluation :

Réalisation d'une analyse de la cohérence des ateliers de transformation et des aires de collecte ;
amélioration des aires de collecte

Modernisation des ateliers maintenus (Montants investis et évolution de la capacité de transformation)

Évolution du nombre de litres transformés sur le territoire

□ **Appréciation Développement Durable :**



Action qui va permettre par la rationalisation des outils de collecte de limiter la diffusion de gaz à effet de serre

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Améliorer la multifonctionnalité de l'espace

❑ **Intitulé de l'action :**

Mise en place d'un plan de gestion des prairies sèches et préservation des paysages de coteaux

❑ **Objectifs de l'action :**

Maintien de l'ouverture de ces milieux, avec une gestion adaptée à la préservation de leur qualité biologique et de leur intérêt paysager, et en appréhendant les itinéraires techniques des exploitations concernées ou à proximité de ces espaces.

❑ **Descriptif de l'action :**

Contexte

L'Albanais offre des milieux riches au niveau faunistique et floristique : zones humides, prairies sèches, dont une partie sont exploités par l'agriculture.

Ces milieux sont notamment menacés par un risque de fermeture, d'enfrichement, du fait de leur fragilité et de la marginalité de ces milieux pour la production agricole (le plus souvent).

Un travail d'inventaire a été réalisé dans le précédent CDRA : il s'agit maintenant d'aller plus loin dans la préservation de ces sites. Il s'agit également d'appréhender la question de manière plus globale, en prenant en compte l'aspect paysager (ouverture des milieux, voire prévention du risque incendie) des coteaux intercalaires.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général s'est fixé 2 priorités : les zones humides et les coteaux secs. Cette action répond donc à la fois à la politique régionale et à la politique départementale en matière de milieux naturels

Actions envisageables :

Actions hors PSADER

- Contractualisation avec les agriculteurs concernés pour l'entretien (via exploitation modérée) par de la prestation de service (hors SAU déjà exploitée par l'agriculteur)
- Suivi des travaux et de l'entretien

Type d'actions pouvant élarger sur des crédits PSADER

- A partir de l'inventaire réalisé : sélection des prairies prioritaires pour une maîtrise foncière, identifiées lors d'actions antérieures
- Amélioration des connaissances des itinéraires techniques des exploitations concernées ou à proximité afin d'analyser et d'intégrer au mieux la gestion des prairies et coteaux secs dans de nouveaux itinéraires techniques
- Définition d'un plan de restauration et de gestion (travaux à effectuer, mode de réalisation...)
- Valorisation des actions réalisées (écoles, public, communes, associations, offices de tourisme...)

A noter que ASTERS a des conventions avec la Région concernant les milieux secs ; mais il n'est pas prévu d'intervention sur l'Albanais dans ce cadre

❑ **Maître d'ouvrage envisagé :**

SIGAL (convention pluriannuelle avec ASTERS)

❑ **Maître d'œuvre envisagé :**

Partenaires de l'action :

ASTERS, Chambre d'agriculture
Chantiers d'insertion (restauration)
Apiculteurs
CAE

Coût prévisionnel de l'action : 98 975 €

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional PSADER	
			Taux : %	Montant
Ingenierie	63 975 € = Animation foncière : 1500 €/site *16 sites soit 24 000€ Suivi des travaux et de l'entretien : 4000 €/an (12j) soit 28 800€ Etude agricole paysage et corridors : 11 175 €	63 975 €	40%	25 590 €
Travaux de restauration	35 000€ = 14sitesX 2500€	35 000€	40%	14 000€
Total subvention régionale (enveloppe complémentaire PSADER)				39590 €

Subvention Région :

40%

Participation région	2009 (1 semestre)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 semestre)
Ingénierie		4265 €	4265 €	4265 €	4265 €	4265 €	4265 €
Travaux de restauration		2 000 €	2 300€	2 300€	2 300€	2 600€	2 500€

Autres partenaires financiers :

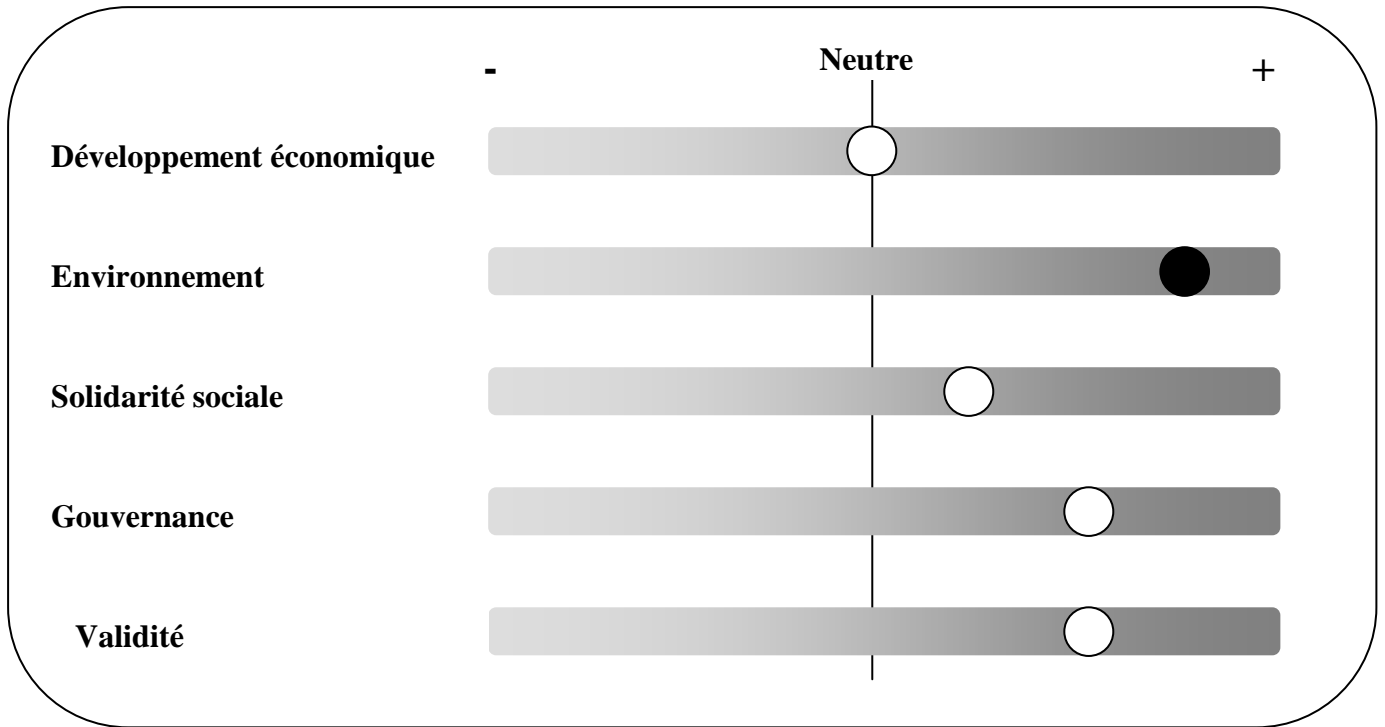
SIGAL
CG politique ENS

Echéancier de réalisation :

Critères d'évaluation :

Nb ha dotés d'un plan de gestion
Nb d'ha restaurés et/ou bénéficiant d'un entretien

Appréciation Développement Durable :



Action emblématique de préservation de l'environnement ; le premier contrat de développement a permis de faire l'inventaire de ces prairies et démontrer leur intérêt environnemental. Ces milieux ne sont pris en compte par aucun autre dispositif de préservation.

Cette action nécessitera le travail en partenariat d'acteurs divers et nombreux : chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires fonciers..

Enjeu : Une économie diversifiée pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie

Objectif : Renforcer le potentiel économique de l'agriculture du territoire

Intitulé de l'action :

Favoriser les échanges fonciers en culture

Objectifs de l'action :

Améliorer la structure parcellaire des exploitations,
Limiter l'impact carbone des déplacements

Descriptif de l'action :

Contexte

Les exploitations de l'Albanais ont souvent un parcellaire morcelé, qui handicape la production (manque de parcelles de proximité pâturables, transports longs, coûteux, gêne du trafic routier). Le dispositif OGAF (Opération Groupée d'aménagement Foncier) permettait entre autres de faciliter les échanges de parcelles, avec d'un côté une commission de suivi, des barèmes permettant de comparer les parcelles en fonction de leurs contraintes respectives, et d'un autre côté des incitations financières. L'idée serait ici de se rapprocher du fonctionnement OGAF (Opération Groupée d'aménagement Foncier) sur la partie animation des échanges en culture (sans toucher à la propriété) et barèmes.

Le SCOT donne une lisibilité sur les zones qui resteront agricoles, ce qui devrait faciliter l'acceptation des échanges par les propriétaires. Ces échanges se feraient sans altérer la valeur écologique et paysagère des zones agricoles et des haies touchées.

Actions envisageables :

Cette action sera menée à titre expérimental pour 3 ans, à l'issue de cette période, un bilan sera présenté aux membres du comité PRADR.

La définition et le suivi de cette action seront assurés par un groupe de pilotage auquel la région sera associée et

- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement : composition d'une commission foncière de suivi, réactualisation des barèmes d'échange utilisés pour les OGAF (valeur d'usage des parcelles selon la qualité, la proximité des terres...),
- Animation auprès des exploitants et propriétaires,
- Evaluation des qualités agronomiques des parcelles des agriculteurs intéressés pour un échange, recherche de complémentarités,
- Accompagnement jusqu'aux échanges.

Maître d'ouvrage envisagé :

CA 74, SAFER, groupements fonciers, autres associations

Maître d'œuvre envisagé :

Partenaires de l'action :

SIGAL, communes, SAFER (proposition d'échanges sur les parcelles à la vente uniquement)

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

	Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional PSADER	
			Taux : %	Montant
Animation	100 000€ = 42 jours d'intervention /an	100 000€	50%	50 000€
Total subvention régionale (enveloppe complémentaire PSADER)				50 000€

Pour mémoire les frais d'actes peuvent être financés par le Conseil Général

Subvention Région :
CR PSADER Action 2.1.1/ 2.1.3 à 50 %

Autres partenaires financiers :

Le Conseil Général 74 finance 80% des frais d'acte et de géomètre dans le cas d'échanges en propriétés.

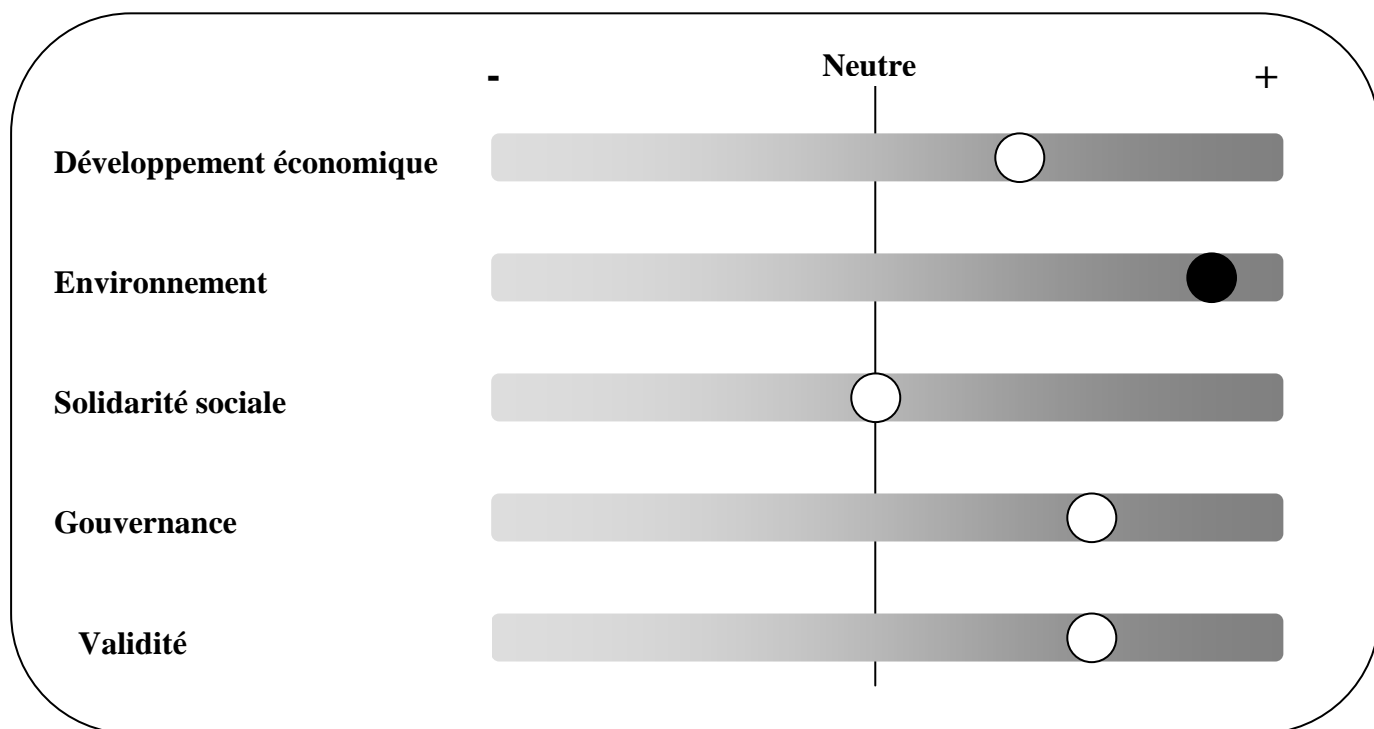
Echéancier de réalisation:

Critères d'évaluation :
Nombre d'agriculteurs contactés

Surface échangée

Part des surfaces regroupées sur la surface totale des exploitations

Appréciation Développement Durable :



Intitulé de l'action :

Animation **du volet agricole, forestier et développement rural** du Contrat de Développement Durable Rhône- Alpes

Objectifs de l'action :

Assurer la mobilisation des acteurs
Suivi des actions du PSADER

Descriptif de l'action :

Une partie du temps de 2 chargés de mission et du temps du service secrétariat et comptabilité sera consacrée à l'animation du PSADER ce qui représente environ 1/3 Equivalent Temps Plein (Voir aussi la fiche action n° 1)

Le chargé de missions Habitat Urbanisme, dont les missions sont redéfinies suite à l'approbation des PLH sur le territoire, consacra 20% de son temps à l'animation du volet agricole, forestier et développement rural. L'animateur généraliste y consacra environ 5 % de son temps notamment pour la coordination entre les différents volets du contrat. Le service secrétariat et comptabilité sera également sollicité.

Les missions

- coordination des partenaires agricoles
- impulsion et mise en œuvre des actions du volet agricole, forestier et développement rural
- suivi administratif et financier des actions du volet agricole, forestier et développement rural
- rôle d'interface avec les services de la Région

Maître d'ouvrage envisagé :

SIGAL

Maître d'œuvre envisagé :

SIGAL

Partenaires de l'action :

Services de la Région
Territoires voisins
Acteurs du monde agricole et forestier

Coût prévisionnel de l'action (1^{er} estimatif) :

Montant total	Montant subventionnable	Conseil Régional Bonus PSADER	
		Taux : %	Montant
100 000 €	100 000€	8% du montant total du PSADER	Environ 37 000€

Subvention Région bonus PSADER :

Participation région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	3083 €	6166 €	6166 €	6166 €	6166 €	6166 €	3337 €

Autres partenaires financiers :
SIGAL

Echéancier de réalisation:

Critères d'évaluation :
Nombre d'actions réalisées
Évaluation de chacune des actions agricole

Appréciation Développement Durable :

